



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Bureau des élections et des libertés publiques

Section élections

ARRETE N° 247/HC/ DIRAG/BELP du 22 août 2016

**fixant la liste des bureaux de vote
dans les communes de la Nouvelle-Calédonie**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
- VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret n° 2001-579 du 29 juin 2001 portant publication du code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du Haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie, M. LATASTE (Thierry) ;
- VU le décret du 4 août 2015 portant nomination du secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – M. CABRERA (Laurent) ;
- VU l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2016/269 du 20 juin 2016 portant délégation de signature à M. Laurent CABRERA, secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- VU l'arrêté n° 277/HC/DIRAG/BELP du 28 août 2015 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU les demandes des maires des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU les avis des commissaires délégués de la République pour les provinces Sud, Nord et Iles Loyauté ;

SUR PROPOSITION DU SECRETAIRE GENERAL DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE

ARRETE

Article 1er : En Nouvelle-Calédonie, toutes les consultations électorales qui interviendront à compter du 1er mars 2017 se dérouleront dans les bureaux de vote ci-après désignés :

Commune de NOUMEA**N° 1 – Mairie 1**

16, rue du Général MANGIN

Rue de l' ALMA-ANDRE BALLANDE (côté impair du n° 1 au n° 39, côté pair du n° 2 au n° 42) ; Rue d' AUSTERLITZ (côté impair du n° 1 au n° 33BIS, côté pair du n° 2 au n° 34BIS) ; Rue Georges CLEMENCEAU (côté impair du n° 19 au n° 51, côté pair du n° 2 au n° 50) ; Rue Alcide DESMAZURES ; Avenue Paul DOUMER (côté impair du n° 1 au n° 15, côté pair du n° 2 au n° 18) ; Rue du Colonel DRIANT ; Rue Jules FERRY (côté impair du n° 1A au n° 41, côté pair du n° 8 au n° 34BIS) ; Avenue du Maréchal FOCH (côté pair du n° 8 au n° 40BIS) ; Rue Anatole FRANCE (côté impair du n° 1 au n° 7, côté pair du n° 2 au n° 34) ; Rue du Général GALLIENI ; Rue Jean JAURES (côté impair du n° 1 au n° 39, côté pair du n° 2 au n° 14) ; Rue du Général MANGIN ; Rue de la REPUBLIQUE (côté impair du n° 1 au n° 15, côté pair du n° 2 au n° 36BIS) ; Rue du Gouverneur SAUTOT ; Rue de la SOMME ; Rue de VERDUN (côté impair du n° 1 au n° 27, côté pair du n° 2 au n° 32TER) ; Avenue de la VICTOIRE-HENRI LAFLEUR (côté impair du n° 1 au n° 15, côté pair du n° 2 au n° 10).

N° 2 – Mairie 2

16, rue du Général MANGIN

Rue de l'ALMA-ANDRE BALLANDE (côté impair du n° 41 au n° 53, côté pair du n° 44 au n° 48) ; Rue d' AUSTERLITZ (côté pair du n° 38BIS au n° 44) ; Rue de BARLEUX ; Rue Kowi BOUILLANT ; Rue Auguste BRUN (côté pair du n° 6 au n° 8) ; Rue Georges CLEMENCEAU (côté impair du n° 1 au n° 17BIS, côté pair du n° 50BIS au n° 50BIS) ; Rue de CONDE ; Avenue James COOK ; Rue Jean-Baptiste DEZARNAULDS ; Avenue Paul DOUMER (côté impair du n° 17 au n° 17, côté pair du n° 20 au n° 22) ; Rue DUQUESNE (côté impair du n° 19 au n° 35, côté pair du n° 24 au n° 32) ; Rue du Docteur ESCHEMBRENNER ; Rue Jules FERRY (côté pair du n° 2 au n° 4) ; Avenue du Maréchal FOCH (côté impair du n° 1 au n° 69, côté pair du n° 4 au n° 6) ; Rue Anatole FRANCE (côté impair du n° 17 au n° 23, côté pair du n° 36 au n° 50) ; Rue Jean JAURES (côté impair du n° 41 au n° 53, côté pair du n° 16 au n° 20BIS) ; Rue du Docteur JUBIN ; Rue KATAOUI ; Rue Galet Kiolet NEA ; Rue Eugène PORCHERON (côté impair du n° 7 au n° 9) ; Rue de la REPUBLIQUE (côté impair du n° 17 au n° 23, côté pair du n° 38 au n° 48) ; Rue de SALONIQUE ; Rue de SEBASTOPOL (côté impair du n° 1 au n° 85BIS, côté pair du n° 2 au n° 68) ; Rue SUFFREN (côté impair du n° 7BIS au n° 11, côté pair du n° 2 au n° 8) ; Rue TOURVILLE (côté impair du n° 1 au n° 1BIS, côté pair du n° 2 au n° 6) ; Boulevard VAUBAN ; Rue de VERDUN (côté impair du n° 29 au n° 43, côté pair du n° 34 au n° 42TER) ; Avenue de la VICTOIRE-HENRI LAFLEUR (côté impair du n° 17 au n° 17, côté pair du n° 40 au n° 40) ; Rue Doui Matayo WETTA ; Rue d' YPRES ; Rue du Capitaine BOIS ; Rue Commandant Alexandre BABO ; Rue Félix RUSSEIL ; Rue Contre-amiral Joseph DU BOUZET ; Rue Juliette BERNARD.

N° 3 – Ecole Frédéric SURLEAU

7, rue Frédéric SURLEAU

Route de l' ANSE-VATA (côté impair du n° 1 au n° 1, côté pair du n° 2 au n° 10BIS) ; Rue BICHAT ; Rue BROSSET ; Rue Auguste BRUN (côté impair du n° 5 au n° 31, côté pair du n° 10 au n° 36) ; Rue Jacques CARTIER ; Boulevard EXTERIEUR-Rue Auguste MERCIER (côté impair du n° 1 au n° 5) ; Rue Charles GAVEAU ; Rue GIROFANO ; Rue du Docteur GUEGAN ; Rue Georges GUYNEMER ; Rue Pierre JEANNIN ; Rue JENNER ; Rue Marx LANG ; Rue du Maréchal

LECLERC (côté impair du n° 3 au n° 3BIS) ; Rue Fernande LERICHE ; Rue du Docteur LE SCOUR ; Rue OLRYS (côté impair du n° 1 au n° 47, côté pair du n° 2 au n° 28BIS) ; Rue Eugène PORCHERON (côté impair du n° 11 au n° 35, côté pair du n° 12 au n° 36) ; Rue du Général SARRAIL (côté pair du n° 2 au n° 6) ; Rue SURCOUF ; Rue Frédéric SURLEAU ; Rue Auguste BENEBIG (côté impair du n° 47 au n° 61) ; Rue TOURVILLE (côté impair du n° 3 au n° 13, côté pair du n° 8 au n° 16) ; Rue de la VALBONNE ; Rue Charles DE VERNEILH ; Avenue de la VICTOIRE-HENRI LAFLEUR (côté impair du n° 19 au n° 45, côté pair du n° 42 au n° 60).

N° 4 – Ecole Marguerite LEFRANCOIS
8, rue Denis ECORCHON

Rue Auguste BOURGINE (côté impair du n° 1QUINTER au n° 7, côté pair du n° 18 au n° 30) ; Rue René COTY ; Rue du Maréchal DE TASSIGNY ; Rue François ECORCHON ; Rue d' EL ALAMEIN ; Impasse ELOGETTE ; Rue Gustave FLAUBERT (côté impair du n° 5 au n° 11, côté pair du n° 18 au n° 22) ; Rue du Gouverneur GUYON ; Rue Victor HUGO ; Rue LACAVE-LAPLAGNE ; Rue LAMARTINE ; Rue du Maréchal LECLERC (côté impair du n° 1 au n° 33, côté pair du n° 2 au n° 18) ; Rue Ernest MASSOUBRE ; Rue Charles PEGUY ; Chemin Jean PERRIER ; Rue du Général SARRAIL (côté impair du n° 1 au n° 15, côté pair du n° 8 au n° 28) ; Route du VELODROME-Rue Paul NIELLY (côté impair du n° 1 au n° 23) ; Rue Emile ZOLA ; Avenue du Général DE GAULLE (côté impair du n° 87 au n° 117).

N° 5 – Ecole Yvonne DUPONT 1
38, rue PADDON

Rue d' ANDORRE ; Route de l' ANSE-VATA (côté pair du n° 134 au n° 148) ; Rue BEAUSOLEIL ; Allée BELLEVUE ; Rue Louis CATALAN ; Rue Henri DUNANT ; Rue Jules GARNIER (côté impair du n° 1 au n° 15) ; Rue Marcel KOLLEN ; Rue Marcellin LACABANNE ; Rue Dame LECHANTEUR ; Rue du Révérend Père François LUNEAU ; Rue du LUXEMBOURG ; Rue de MONACO ; Rue PADDON ; Rue TINDALE ; Route du VELODROME-Rue Paul NIELLY (côté pair du n° 2 au n° 28) ; Rue Pierre BRIZARD ; Rue Charles MONIN ; Rue Dimitri IGNATIEFF ; Rue Georges THOMAS.

N° 6 – Ecole Eloi FRANC 1
10, rue Pierre SAUVAN

Route de l' ANSE-VATA (côté impair du n° 99 au n° 121) ; Rue BERTHIER ; Rue Thomy CELIERES ; Rue COLNETT (côté impair du n° 1 au n° 19, côté pair du n° 2 au n° 18BIS) ; Rue Henri DEFFERRIERE ; Rue Docteur Emile FERRON ; Rue du Docteur GINIEYS ; Rue Edouard GLASSER (côté impair du n° 1 au n° 37, côté pair du n° 2 au n° 48) ; Rue Maurice JANISEL ; Rue Paul KERVISTIN ; Rue Isidore LE GOUPILS ; Rue Emile LEGRAND ; Rue Gustave LEY ; Rue Pierre SAUVAN (côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue Elie SOLIER ; Rue Frédéric Evenor DE GRESLAN ; Rue du Docteur Charles SELLIER.

N° 7 – Ecole Eloi FRANC 2
10, rue Pierre SAUVAN

Route de l'ANSE-VATA (côté impair du n° 89 au n° 97, côté pair du n° 112 au n° 132) ; Rue Victor BERNUT ; Rue COROT ; Rue Marcel CREUGNET ; Rue FRAGONARD ; Rue Roland GARROS ; Rue Paul GAUGUIN ; Rue Paul GUIRAUD ; Rue INGRES ; Rue Edouard MANET ; Avenue MICHEL-ANGE ; Rue du Révérend Père MONTROUZIER ; Rue de l' OBSERVATOIRE ; Rue RENOIR ; Rue UTRILLO ; Rue VAN GOGH ; Rue VELASQUEZ ; Route du VELODROME-Rue Paul NIELLY (côté impair du n° 25 au n° 33) ; Rue Léonard DE VINCI ; Rue des ASTRONOMES.

N° 8 – Ecole Fernande LERICHE 1
13, rue Pierre SAUVAN

Rue AMEEDIE ; Route de l' ANSE-VATA (côté impair du n° 131 au n° 145) ; Rue Marius ARCHAMBAULT (côté impair du n° 1 au n° 13BIS, côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue du Pasteur BENIGNUS ; Rue Louis BLERLOT ; Rue COLNETT (côté pair du n° 20 au n° 32) ; Rue René FONCK ; Allée des GOELANDS ; Rue Gabriel LAROQUE (côté impair

du n° 1 au n° 19, côté pair du n° 2 au n° 20BIS) ; Rue du Pasteur Maurice LEENHARDT ; Rue Jean MERMOZ ; Rue Jean-Briec MORAULT ; Rue NUNGESSER ; Rue SAINT-EXUPERY ; Rue Pierre SAUVAN (côté impair du n° 1 au n° 19) ; Rue SIGNAL ; Rue Francis CORNAILLE ; Rue Charles FROGIER ; Rue René HENIN.

N° 9 – Ecole Fernande LERICHE 2
13, rue Pierre SAUVAN

Rue Henri BONNEAUD (côté impair du n° 1 au n° 29, côté pair du n° 2 au n° 30) ; Rue de BORDEAUX ; Rue BREVE ; Rue Paul CANE ; Rue COLNETT (côté pair du n° 34 au n° 58) ; Rue Thomas HICKSON ; Rue Gabriel LAROQUE (côté impair du n° 21 au n° 87) ; Rue de PARIS ; Rue Nicolas RATZEL ; Rue Jean MARIOTTI.

N° 10 – Ecole Jean MERMOUD 1
19, rue Michel KAUMA

Rue Paul BAUMIER ; Rue Marcel CARLIER ; Rue Georges CASSIER ; Rue Jules COURTOT ; Rue Jim DALY ; Rue du Docteur FRUITET ; Allée des HIBISCUS ; Rue Gabriel LAROQUE (côté pair du n° 22 au n° 70) ; Rue Gustave LODS ; Route du OUVEN-TORO ; Rue du Gouverneur REPIQUET ; Allée Henri CHATENAY ; Rue Clovis SAVOIE ; Rue Edouard SPAHR ; Rue Albert TONNELIER (côté impair du n° 1 au n° 9, côté pair du n° 2 au n° 12) ; Rue Paul VALERY ; Promenade Pierre VERNIER (côté impair du n° 1 au n° 135, côté pair du n° 44 au n° 60) ; Rue du Professeur GUILLAUMIN ; Rue Félix FRANCHETTE ; Rue Ngöc CHU-VAN ; Rue Henri WETTA.

N° 11 – Ecole Jean MERMOUD 2
19, rue Michel KAUMA

Impasse du Professeur Arthur BAUDRY ; Rue Henri BONNEAUD (côté impair du n° 29BIS au n° 75, côté pair du n° 32 au n° 78) ; Rue Marc BOURGADE ; Rue Henri BROCK ; Allée du Professeur DUCROS ; Rue Edouard GLASSER (côté impair du n° 39 au n° 41, côté pair du n° 50 au n° 54) ; Rue Gabriel LAROQUE (côté impair du n° 87BIS au n° 103, côté pair du n° 72 au n° 106) ; Rue Albert TONNELIER (côté impair du n° 11 au n° 31, côté pair du n° 14 au n° 30) ; Promenade Pierre VERNIER (côté pair du n° 62 au n° 110) ; Rue André BEYNEY ; Rue Michel KAUMA (côté impair du n° 1 au n° 61, côté pair du n° 2 au n° 64) ; Rue Dick ELMOUR ; Rue du Docteur Edouard TRUBERT ; Rue Jean MICHON ; Rue Edouard PENTECOST (côté impair du n° 1 au n° 49, côté pair du n° 2 au n° 48) ; Rue Emely PENTECOST ; Rue François ANEWY ; Rue Georges BRUNELET ; Rue Pierre REVERCE ; Rue du Docteur René CATALA.

N° 12 – Ecole Ernest RISBEC 1
19, rue du Commandant RIVIERE

Route de l' ANSE-VATA (côté impair du n° 25BIS au n° 89A, côté pair du n° 58 au n° 110BIS) ; Rue ARSENE ; Rue Maryse BASTIE ; Rue BON ; Rue Hélène BOUCHER ; Rue Louis BREGUET ; Rue du Pasteur DELORD ; Rue EMILE ; Rue EUGENIE ; Rue du Révérend Père DE FENOYL ; Rue Louis FOREST ; Rue du Commandant RIVIERE (côté impair du n° 1 au n° 17TER, côté pair du n° 2 au n° 18) ; Rue SANTOS-DUMONT ; Rue Arsène CHOISE.

N° 13 – Ecole Ernest RISBEC 2
19, rue du Commandant RIVIERE

Rue du Frère ARTHUR ; Rue BOUARATE ; Rue Monseigneur BRESSON ; Rue Charles CHARBONNEAUX (côté impair du n° 29 au n° 31, côté pair du n° 22 au n° 26) ; Rue James COOK ; Rue Soeur Jeanne JUGAN ; Rue du Révérend Père LAMBERT ; Rue du Frère MARMOITON ; Rue du Général PATCH ; Route du PORT DESPOINTES (côté impair du n° 47 au n° 85, côté pair du n° 44 au n° 86) ; Rue du Commandant RIVIERE (côté impair du n° 19 au n° 19, côté pair du n° 20 au n° 28) ; Rue du PRIEURE (côté impair du n° 1 au n° 35, côté pair du n° 8 au n° 8) ; Rue René Louis CUER.

N° 14 – Ecole Paul BOYER 1
10, rue BOUGAINVILLE

Route de l' ANSE-VATA (côté impair du n° 3 au n° 25, côté pair du n° 12 au n° 56) ; Rue Ange BERLIOZ ; Rue BOUGAINVILLE (côté impair du n° 1 au n° 9, côté pair du n° 2 au n° 8) ; Rue Auguste BOURGINE (côté

impair du n° 1 au n° 1TER, côté pair du n° 2 au n° 10) ; Rue du CAVALERE ; Rue Léon COURSIN ; Rue DANGE ; Boulevard EXTERIEUR-Rue Auguste MERCIER (côté impair du n° 7 au n° 31, côté pair du n° 2 au n° 14) ; Rue FAIDHERBE (côté impair du n° 1 au n° 17, côté pair du n° 2 au n° 12BIS) ; Allée Thomas JOHNSTON ; Rue LA PEROUSE ; Rue de LILLE ; Rue de MAUBEUGE ; Rue de METZ ; Rue MONTCALM (côté pair du n° 2 au n° 22) ; Rue Arthur PELLETIER ; Route du PORT DESPOINTES (côté impair du n° 1 au n° 45TER, côté pair du n° 2 au n° 42) ; Rue de REIMS ; Rue de SOISSONS ; Rue de STRASBOURG.

N° 15 – Ecole les CAPUCINES
41, rue TARAGNAT

Rue d'ANJOU ; Rue de BEARN ; Rue Pierre BERGES ; Rue de BOURGOGNE ; Rue de CHARLEROI (côté impair du n° 59 au n° 91, côté pair du n° 44 au n° 108) ; Rue de GASCOGNE ; Rue de GUYENNE ; Rue des JARDINS DE SAINTE-MARIE ; Rue René MILLIARD (côté impair du n° 1 au n° 29, côté pair du n° 2 au n° 30) ; Rue du RALLIEMENT ; Route de SAINTE-MARIE (côté impair du n° 15 au n° 35, côté pair du n° 12BIS au n° 40) ; Rue Henri SCHMIDT (côté impair du n° 1 au n° 9, côté pair du n° 2 au n° 12) ; Rue de la SEINE (côté pair du n° 2 au n° 4) ; Rue TARAGNAT (côté impair du n° 39 au n° 57, côté pair du n° 38TER au n° 60) ; Rue Docteur Sylvio TIBURZIO ; Rue de VERTEUIL (côté pair du n° 24BIS au n° 38) ; Rue WALPOLE ; Rue du PRIEURE (côté impair du n° 37 au n° 41) ; Rue Sylvain GARGON (côté pair du n° 2 au n° 12) ; Rue du Père O'REILLY ; Rue du Révérend Père CLEMENT ; Rue Jean PREVOT.

N° 16 – Ecole Candide KOCH 1
33, rue TARAGNAT

Rue du Commandant DE BOVIS ; Rue de CEVENNES ; Rue de CHARLEROI (côté pair du n° 18 au n° 42) ; Rue des GAIACS ; Rue du Révérend Père GAUDET (côté impair du n° 1 au n° 7BIS, côté pair du n° 2 au n° 18) ; Rue LAGUIMIVILLE ; Rue Paul LEYRAUD (côté impair du n° 1 au n° 7BIS, côté pair du n° 2 au n° 10) ; Rue Soeur MARTINE ; Rue de PICARDIE ; Rue de PROVENCE (côté impair du n° 3 au n° 19, côté pair du n° 2 au n° 30) ; Rue QUIROS ; Rue du Révérend Père ROMAN ; Rue TARAGNAT (côté impair du n° 1 au n° 37, côté pair du n° 2 au n° 38BIS) ; Rue Auguste BENEBIG (côté pair du n° 14 au n° 28BIS) ; Rue du VAR ; Rue de la ZELEE ; Rue Sylvain GARGON (côté impair du n° 1 au n° 13).

N° 17 – Ecole Candide KOCH 2
33, rue TARAGNAT

Rue du Révérend Père DE BUSSY ; Rue de CHARLEROI (côté impair du n° 19 au n° 57) ; Rue Frédéric CHOPIN ; Rue Paul DELIGNY ; Rue du Révérend Père GAUDET (côté impair du n° 11 au n° 29, côté pair du n° 20 au n° 70) ; Rue Léon JUNKER ; Rue du Capitaine Lucien LEFEVRE ; Rue Franz LISZT ; Rue Antoine METZGER ; Rue Louis CUER ; Rue Henri SCHMIDT (côté impair du n° 11 au n° 17, côté pair du n° 14 au n° 20) ; Rue du Gouverneur TESTARD ; Rue Jean VERGES ; Rue de VERTEUIL (côté impair du n° 3 au n° 49, côté pair du n° 2 au n° 44) ; Rue Victor WEISS ; Rue Paul MERCIER ; Rue Georges KIHM.

N° 18 – Ecole Emily PANNE 1
117, rue Auguste BENEBIG

Allée d'AUVERGNE ; Rue BUREAU ; Rue de CHARLEROI (côté impair du n° 1 au n° 17, côté pair du n° 2 au n° 16BIS) ; Rue du Révérend Père GAUDET (côté impair du n° 31 au n° 47) ; Rue des GERBERAS ; Rue du Révérend Père GOUJON ; Rue de l' Amiral HALSEY ; Rue des LYS ; Rue de la MALMAISON ; Rue Jean-Baptiste MARILLIER ; Rue MERANO ; Rue Edouard MERCIER (côté pair du n° 2 au n° 24) ; Rue Jean OHLEN ; Rue Louis REVERCE ; Rue Auguste BENEBIG (côté impair du n° 97 au n° 163, côté pair du n° 30 au n° 122).

N° 19 – Ecole Emily PANNE 2
117, rue Auguste BENEBIG

Rue ALBERT 1er (côté impair du n° 1 au n° 25, côté pair du n° 2 au n° 28) ; Rue BATAILLE (côté impair du n° 1 au n° 25BIS, côté pair du n° 2

au n° 30) ; Rue BOUQUET DE LA GRYE (côté impair du n° 1 au n° 17, côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue Marcel EXBROYAT (côté pair du n° 2 au n° 8) ; Rue Nicolas HAGEN ; Rue HIGGINSON (côté impair du n° 1 au n° 57, côté pair du n° 2 au n° 42) ; Rue de LIEGE ; Rue Edouard MERCIER (côté impair du n° 1 au n° 25BIS) ; Rue de NAMUR ; Rue du Commandant ROUGY (côté impair du n° 1 au n° 21TER, côté pair du n° 2 au n° 30BIS) ; Rue SOENNE ; Rue Auguste BENEBIG (côté impair du n° 63 au n° 95) ; Rue Adolphe UNGER ; Rue de l' YSER ; Rue Louis NAS DE TOURRIS ; Rue Paul HARRIS ; Rue Raymond CLOOS ; Rue Maurice NENOU ; Rue Roger PENE ; Rue Edmond CAILLARD ; Rue Alphonse LE BERRE ; Rue André CAILLARD.

**N° 20 – Ecole Antoinette
CHARBONNEAUX**
1, rue André ROLLY

Rue des ARENES ; Rue Henri BERGSON ; Rue Albert CAMUS ; Rue Charles CARRET ; Rue d' ENTRECASTEAUX (côté impair du n° 1 au n° 13) ; Rue André GIDE ; Rue du Maréchal JUIN (côté impair du n° 3 au n° 41, côté pair du n° 2 au n° 40) ; Rue du 18 JUIN (côté impair du n° 77 au n° 101, côté pair du n° 60 au n° 96) ; Rue Antonin LENEZ ; Rue du Commandant DE MERSUAY ; Impasse des PENSEES ; Rue PINELLI ; Rue André ROLLY ; Rue de VERTEUIL (côté impair du n° 51 au n° 81, côté pair du n° 46 au n° 80BIS) ; Rue Paul WANTIEZ (côté impair du n° 9 au n° 23, côté pair du n° 18 au n° 38) ; Rue Cyrien EQUERRE DIT CIPAYE.

N° 21 – Ecole Marie HAVET 1
231, rue Arnold DALY

Rue Jean ARNOULD ; Rue Paul BOISSERY ; Rue de la BRILLANTE ; Rue d' EL KANTARA ; Rue GAGARINE ; Rue LE CARROUR ; Rue Jean LE CHENADEC ; Rue MILLOT ; Rue de la MONIQUE ; Rue REVEILLON ; Rue TUBAND ; Allée Henri TOUNE ; Rue Arnold DALY (côté impair du n° 19 au n° 125, côté pair du n° 36 au n° 110).

N° 22 – Ecole Marie HAVET 2
231, rue Arnold DALY

Rue des ALIZES ; Rue de la BOUDEUSE ; Rue du CROISSANT ; Rue de LAREIGNERE ; Rue LE PREDOUR ; Rue MATO ; Impasse MINNITI ; Rue REDIKA ; Rue de la RIVIERA ; Rue Arnold DALY (côté impair du n° 127 au n° 261, côté pair du n° 112 au n° 248) ; Rue Edouard SOULARD.

N° 23 – Ecole Christine BOLETTI 1
10, rue Charles STEINMETZ

Rue AGEZ (côté impair du n° 1 au n° 11, côté pair du n° 2 au n° 6) ; Rue de l' ATALAI ; Rue AYMARD (côté impair du n° 1 au n° 13, côté pair du n° 2 au n° 16) ; Rue de BELEP ; Impasse de la DUMBEA ; Rue de la GAZELLE ; Rue de la HAVANNAH ; Rue Maurice HERZOG ; Rue KERSAINT ; Rue Charles STEINMETZ ; Rue Roger GERVOLINO (côté impair du n° 1 au n° 77, côté pair du n° 44 au n° 66) ; Rue de TIGA ; Impasse de UITOE ; Rue Armand OHLEN (côté pair du n° 190 au n° 212) ; Rue Joseph LECLERE ; Rue René LOUCHERON ; Rue Sylvestre LECONTE ; Rue Charles LOUPIAS ; Rue Charles DEVAMBEZ ; Rue Fernand GERDOLLE.

N° 24 – Ecole Christine BOLETTI 2
10, rue Charles STEINMETZ

Rue des Frères DUHAMEL ; Rue d' ENTRECASTEAUX (côté pair du n° 2 au n° 18) ; Rue du 18 JUIN (côté impair du n° 29 au n° 41, côté pair du n° 44 au n° 58) ; Rue des Frères LECA ; Rue des Frères MAESTRATI ; Rue Roger GERVOLINO (côté pair du n° 2 au n° 42).

N° 25 – Ecole Michel CACOT 1
231, rue Armand OHLEN

Rue BAUDELAIRE ; Rue DU BELLAY (côté impair du n° 1 au n° 11, côté pair du n° 2 au n° 6) ; Rue Pierre LOTI (côté impair du n° 23 au n° 49, côté pair du n° 22 au n° 50) ; Rue du 5 MAI ; Rue Prosper MERIMEE ; Rue Arthur RIMBAUD ; Rue du 24 SEPTEMBRE (côté impair du n° 77 au n° 145, côté pair du n° 70 au n° 142) ; Rue du Commandant Paul DEMENE (côté impair du n° 51 au n° 55) ; Rue Jules VERNE (côté impair du n° 1 au n° 49, côté pair du n° 18 au n° 46) ; Rue Armand

OHLEN (côté impair du n° 225 au n° 257) ; Rue du Pasteur Marc LACHERET ; Rue Melvin JONES ; Rue Dragomir TOPALOVIC.

N° 26 – Ecole Michel CACOT 2
231, rue Armand OHLEN

Rue AUGIAS ; Rue Félix BROCHE ; Rue de CASABIANCA ; Rue du Maréchal JUIN (côté impair du n° 43 au n° 69, côté pair du n° 42 au n° 60) ; Rue du 18 JUIN (côté pair du n° 2 au n° 42) ; Rue du 24 SEPTEMBRE (côté impair du n° 1 au n° 69, côté pair du n° 2 au n° 68) ; Rue Auguste BENEBIG (côté impair du n° 165 au n° 223, côté pair du n° 124 au n° 188) ; Rue du Commandant Paul DEMENE (côté impair du n° 1 au n° 49, côté pair du n° 2 au n° 56) ; Rue Alfred DE VIGNY ; Rue WRIGHT ; Rue Louis THOMAS.

N° 27 – Ecole Céline TEYSSANDIER de LAUBAREDE
6, rue BRISSON

Rue Paul BERT (côté impair du n° 1 au n° 13, côté pair du n° 2 au n° 10BIS) ; Rue BERTHELOT (côté impair du n° 1 au n° 17, côté pair du n° 2 au n° 10) ; Rue Louis BOULLANGER ; Rue BRISSON ; Rue CALMETTE (côté impair du n° 1 au n° 7, côté pair du n° 2 au n° 12TER) ; Rue SAINTE-CECILE ; Rue FEBVRIER-DESPOINTES ; Rue GAMBETTA ; Rue du Gouverneur GUILLAIN ; Rue Guy PETRE ; Rue PALLU DE LA BARRIERE (côté impair du n° 1 au n° 21, côté pair du n° 2 au n° 18) ; Rue PASTEUR (côté impair du n° 1 au n° 15, côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue des Frères VAUTRIN ; Rue Edouard UNGER (côté impair du n° 1 au n° 67, côté pair du n° 2 au n° 98) ; Rue Ali RALEB.

N° 28 – Ecole Gustave MOUCHET 1
8, rue des Frères CHARPENTIER

Rue de BA ; Rue Maximilien BERTHELIN ; Rue BERTHELOT (côté impair du n° 1BIS au n° 1QUATER, côté pair du n° 2BIS au n° 2TER) ; Rue du Docteur Georges COLLARD (côté pair du n° 2 au n° 56) ; Rue ENGLER ; Rue de KARAGREU ; Rue Carlo LEONI ; Rue de LIFOU ; Rue de MARE ; Rue du MONT TE (côté impair du n° 1 au n° 15, côté pair du n° 20 au n° 40) ; Rue d'OUVEA ; Rue du PETIT COULI ; Rue de POTHEE ; Rue de TOUHO ; Rue François FREY ; Rue Benjamin COSTE ; Rue Paul VOIS ; Rue Edouard UNGER (côté impair du n° 69 au n° 83, côté pair du n° 100 au n° 132) ; Rue Teyssandier DE LAUBAREDE (côté impair du n° 31 au n° 55) ; Rue Philogène Lalande DESJARDINS ; Rue Léopold DE PRITZBUER ; Rue Noël PARDON ; Rue du Capitaine de vaisseau Eugène GAULTIER DE LA RICHERIE ; Rue du Général ALLEYRON ; Rue Alfred EDIGHOFFER ; Rue Jean-Pierre LAPOUS.

N° 29 – Ecole Gustave MOUCHET 2
8, rue des Frères CHARPENTIER

Rue ADER ; Impasse BALARD ; Rue Auguste BLANCHET ; Rue Georges BRASSENS ; Rue des Frères CHARPENTIER ; Rue du Docteur Georges COLLARD (côté impair du n° 1 au n° 21) ; Rue Jules DOLBEAU ; Rue EIFFEL ; Rue FLEMING ; Rue Fernand FOREST ; Rue FRANKLIN ; Rue FULTON ; Rue GALILEE ; Rue de la GARONNE (côté impair du n° 1 au n° 7, côté pair du n° 2 au n° 18) ; Rue LAVOISIER ; Rue des Frères LUMIERE ; Rue du MONT TE (côté pair du n° 64 au n° 64) ; Rue de PAPEETE (côté impair du n° 1 au n° 55, côté pair du n° 2 au n° 72) ; Rue PAPIN ; Rue REAUMUR ; Allée des RESIDENCES DU PARC ; Rue SAINT-SAENS ; Rue SEGUIN ; Rue Jacques IEKAWA (côté impair du n° 85 au n° 161, côté pair du n° 134 au n° 218) ; Route de la BAIE DES DAMES (côté impair du n° 1 au n° 59, côté pair du n° 2 au n° 44) ; Rue Jean CHALIER ; Rue Armand OHLEN (côté impair du n° 329 au n° 343, côté pair du n° 334 au n° 362) ; Rue Jacques NATUREL ; Rue André DE BECHADE (côté pair du n° 10 au n° 14).

N° 30 – Ecole Mathilde BROQUET 1
24, rue Pierre ARTIGUE

Rue André CAPIEZ ; Rue de la GARONNE (côté impair du n° 9 au n° 27, côté pair du n° 20 au n° 28) ; Rue de la LOIRE ; Rue du RHIN ; Rue du RHONE ; Rue Félix TRUBERT ; Rue Alfred RAMBAUD ; Rue Pierre PUECH ; Rue Paul MOUROT ; Rue Noël BASTIEN ; Rue Armand

OHLEN (côté pair du n° 324 au n° 332) ; Rue Jules HARBULOT ; Rue Louis COLETTE ; Rue Louis BEAUVILLIERS ; Rue Pierre ARTIGUE (côté impair du n° 9 au n° 17, côté pair du n° 8 au n° 24) ; Rue Henri BOISSERY (côté pair du n° 96 au n° 160) ; Rue Ernest OLIVEAU ; Rue Charles LAVIGNE ; Rue Adolphe et Louise LAPLAGNE (côté pair du n° 30 au n° 30) ; Rue Soeur OTHILDE (côté impair du n° 1 au n° 3) ; Rue Johannes KAREVIE HOMOU.

N° 31 – Ecole Marie COURTOT 1
234, rue Jacques IEKAWE

Rue Paul BLOC ; Rue BUFFON ; Rue de CASTELLANE ; Rue CHITTY ; Rue Pierre CORNEILLE ; Avenue KOENIG (côté pair du n° 160 au n° 162) ; Rue LA BRUYERE ; Rue RACINE ; Rue Jacques IEKAWE (côté impair du n° 231 au n° 277BIS, côté pair du n° 254 au n° 298TER) ; Rue ULM ; Rue Robert SOUPRAYEN ; Rue Frantz METZGER ; Rue Maurice BERGE ; Rue Sylvain AUDET ; Rue Elie LAFFETE ; Rue Armand WENEGER ; Rue Charles OHLEN.

N° 32 – Ecole Marie COURTOT 2
234, rue Jacques IEKAWE

Rue des CAMELIAS ; Rue des CAPUCINES ; Rue CIRCULAIRE ; Rue des COSMOS ; Rue des DAHLIAS ; Rue Edouard DALMAYRAC ; Rue du FLAMBOYANT ; Rue des IRIS ; Rue des PROMENEURS-JEAN GRAND ; Rue des ROSES ; Rue du TAMANOU ; Rue Jacques IEKAWE (côté impair du n° 189 au n° 229, côté pair du n° 222 au n° 248) ; Rue Roger GERVOLINO (côté impair du n° 191 au n° 217, côté pair du n° 196 au n° 216) ; Rue Thomas HAGEN ; Rue Edmond HARBULOT.

N° 33 – Ecole Robert BURCK
3, rue du Capitaine VIDAL

Rue AMPERE ; Rue ARAGO ; Rue AUER ; Avenue de la BAIE DE KOUTIO ; Rue Claude BERNARD ; Avenue BONAPARTE (côté impair du n° 33 au n° 35) ; Rue du CAGOU ; Rue CHAMPOLLION ; Rue Georges CLAUDE ; Rue du COLLIER BLANC (côté impair du n° 1 au n° 39, côté pair du n° 2 au n° 28) ; Rue DESCARTES ; Rue EINSTEIN ; Impasse FARADAY ; Rue GUTENBERG ; Rue JOULE ; Rue de LYON (côté impair du n° 19 au n° 19) ; Rue Louise MICHEL ; Rue Isaac NEWTON ; Rue des NIAOULIS (côté impair du n° 33 au n° 41) ; Rue NOBEL ; Rue Louis PELATAN ; Rue Henri DE ROCHEFORT ; Rue de ROUEN (côté impair du n° 1 au n° 17) ; Rue des ROUSSETTES ; Rue Henri SIMONIN ; Rue Georges CHAMPION ; Rue des Frères GUEPY ; Rue Jean BANUELOS ; Rue Auguste NOVIS.

N° 34 – Ecole les ROSES
9, rue de BEAUNE

Rue des ARTS ET METIERS ; Rue de BEAUNE ; Rue Albert BLUM ; Avenue BONAPARTE (côté impair du n° 53 au n° 55, côté pair du n° 10 au n° 62) ; Rue de BOZOULS ; Rue de BRECEY ; Rue du BUCEPHALE ; Rue Maurice CHATENAY ; Rue Fernand COLARDEAU (côté impair du n° 27 au n° 29) ; Rue Marcel GERVOLINO ; Rue du HAVRE ; Rue Eugène LEVESQUE (côté impair du n° 1 au n° 7) ; Rue de LYON (côté impair du n° 1 au n° 15, côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue du 1er MAI ; Rue de MARSEILLE ; Rue Raphaël MENARD (côté impair du n° 1 au n° 3BIS, côté pair du n° 2 au n° 4) ; Rue des NIAOULIS (côté impair du n° 1 au n° 31, côté pair du n° 2 au n° 38) ; Rue de PONTORSON ; Rue de ROUEN (côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue Richard SONG ; Rue du Capitaine VIDAL ; Rue André DE BECHADE (côté impair du n° 7 au n° 7).

N° 35 – Ecole les ŒILLETS
1, rue Eugène MAMELIN

Rue ALBANI ; Rue Théophile BETFORT ; Avenue BONAPARTE (côté impair du n° 57 au n° 63) ; Rue Fernand COLARDEAU (côté impair du n° 1 au n° 25, côté pair du n° 2 au n° 8) ; Rue Gaston CONSTANT ; Rue Max DEVE ; Rue Jean FABRE ; Rue Antoine GRISCELLI (côté impair du n° 1 au n° 61, côté pair du n° 2 au n° 28) ; Rue LA FAYETTE ; Rue Théodore LACHAUME ; Rue Eugène LEVESQUE (côté pair du n° 2 au n° 8) ; Rue Douglas MAC ARTHUR ; Rue Eugène MAMELIN (côté impair du n° 1 au n° 27, côté pair du n° 12 au n° 38) ; Rue Raphaël

MENARD (côté impair du n° 5 au n° 37, côté pair du n° 6 au n° 40) ; Rue MUNCH ; Rue Florindo PALADINI ; Rue Isidore PANCHER ; Rue Auguste ROLLAND ; Rue TEILHARD DE CHARDIN.

N° 36 – Ecole Jacques TROUILLOT
15, rue NOELLAT

Rue Théodore BERARD ; Avenue BONAPARTE (côté impair du n° 65 au n° 123, côté pair du n° 64 au n° 128) ; Rue Emile HEINY (côté impair du n° 1 au n° 25, côté pair du n° 2 au n° 30) ; Impasse des KAORIS ; Impasse des KOHUS ; Rue LA FONTAINE (côté impair du n° 51 au n° 61, côté pair du n° 32 au n° 46) ; Rue du Docteur LOISON ; Rue Eugène MAMELIN (côté pair du n° 2 au n° 10) ; Rue Paul MASCART ; Impasse Yvonne GERMAIN ; Rue Georges NAGLE ; Rue NOELLAT ; Rue du Docteur Paul TOLLINCHI ; Rue Léon TRUBERT ; Rue René JOURDAIN ; Rue JEANSON.

N° 37 – Ecole Mauricette DEVAMBEZ
1
67, avenue KOENIG

Rue BOSSUET ; Rue CHATEAUBRIAND ; Rue FENELON ; Avenue KOENIG (côté impair du n° 55 au n° 95, côté pair du n° 104 au n° 154) ; Rue LA FONTAINE (côté impair du n° 1 au n° 49, côté pair du n° 2 au n° 30) ; Rue Emile MOULEDOUS ; Rue Honoré PANTALONI ; Rue Lucien NIELLY ; Rue Louis MALAVAL.

N° 38 – Ecole Mauricette DEVAMBEZ
2
67, avenue KOENIG

Rue CASTEX ; Rue CLEMEN ; Rue du Docteur DRAYTON ; Impasse du Gouverneur EBOUE ; Rue GOGENMOS ; Rue GOYETCHE ; Rue Emile HEINY (côté impair du n° 27 au n° 41, côté pair du n° 32 au n° 56) ; Impasse du HOUPE ; Avenue KOENIG (côté impair du n° 97 au n° 137, côté pair du n° 156 au n° 190) ; Rue Emile LESSON ; Rue Numa LETHEZER ; Rue Jean MOULIN ; Rue Jacques IEKAWA (côté impair du n° 279 au n° 323, côté pair du n° 300 au n° 320) ; Rue Caea DRUDI DIT DOUDI (côté pair du n° 2 au n° 30) ; Rue Maurice DUCOIN ; Rue Géraldine BIGOURD.

N° 39 – Ecole Adrienne LOMONT 1
10 bis, rue du Maréchal LYAUTEY

Rue d' ARSONVAL ; Rue BOURDALOUE (côté impair du n° 13 au n° 19, côté pair du n° 14 au n° 20) ; Rue Winston CHURCHILL ; Rue de la JOLIETTE (côté impair du n° 25 au n° 35, côté pair du n° 30 au n° 44) ; Rue du Maréchal LYAUTEY ; Rue Georges MANDEL ; Rue Max MEYER (côté pair du n° 2 au n° 2) ; Rue Gustave MOUCHET ; Rue du NOTOU (côté impair du n° 23 au n° 23, côté pair du n° 16 au n° 20) ; Route Provinciale YAHOUE N° 11 ; Rue Jean LOMONT ; Rue Victor CHODZKO ; Route de la ROCHE GRISE.

N° 40 – Ecole Adrienne LOMONT 2
10 bis, rue du Maréchal LYAUTEY

Rue BOLIVAR ; Rue BOURDALOUE (côté impair du n° 1 au n° 11, côté pair du n° 2 au n° 12) ; Rue de la JOLIETTE (côté impair du n° 1 au n° 23, côté pair du n° 2 au n° 28) ; Rue Georges LEQUES (côté impair du n° 153 au n° 209, côté pair du n° 176 au n° 250) ; Rue Max MEYER (côté impair du n° 1 au n° 1) ; Rue du NAUTILUS ; Rue du NOTOU (côté impair du n° 1 au n° 21, côté pair du n° 2 au n° 14) ; Rue Jacques IEKAWA (côté impair du n° 325 au n° 365, côté pair du n° 326 au n° 380) ; Route Provinciale ROUTE DU SUD N° 1 ; Rue VOLTAIRE ; Rue Stéphane DE SAINT-QUENTIN ; Rue Charles PRICOT ; Rue Marcel COURSIN ; Rue du Frère PRUDENCE ; Rue du Docteur Roland GERMAIN ; Rue Faustine BERNUT ; Rue Martial DANTON ; Rue Georgette MOURIN ; Rue Palasete SAKO ; Rue Yvon JAUNEAU ; Rue Pierre LECOLE ; Rue Ethel BARRAU ; Rue Rose BEAUMONT ; Rue Simone HOUDE.

N° 41 – Ecole Gustave LODS 1
63, rue VARIN

Rue Jean AUDRAIN ; Rue Maurice BICHON (côté impair du n° 29 au n° 35, côté pair du n° 28 au n° 48) ; Rue Constant CAULRY ; Rue COUDELLOU ; Rue Louis GEX ; Rue LOISEAU (côté impair du n° 1 au n° 87, côté pair du n° 2 au n° 36QUATER) ; Rue Jean-Louis LOUPIAS ; Rue de PAPEETE (côté impair du n° 57 au n° 119, côté pair du n° 74 au

n° 134) ; Rue Soeur Charlotte CANEL.

N° 42 – Ecole Gustave LODS 2
63, rue VARIN

Rue Maurice BICHON (côté impair du n° 1 au n° 13, côté pair du n° 2 au n° 26B) ; Rue BOURDINAT ; Rue BOUTMY ; Rue Monseigneur CHANRION ; Rue de la CHAPELLE ; Rue LOISEAU (côté pair du n° 38 au n° 60) ; Rue MARCONI ; Rue OULES ; Rue du Docteur SCHWEITZER ; Rue SIMON ; Route de la BAIE DES DAMES (côté impair du n° 61 au n° 129) ; Rue VARIN ; Rue Gabriel SIMONIN ; Rue du Révérend Père DELOIRE (côté impair du n° 9 au n° 95, côté pair du n° 24 au n° 66) ; Rue Wilhelm CEHAK.

N° 43 – Ecole Daniel TALON
145, route de la Baie des DAMES

Rue CARNOT ; Rue Jean DILLENSEGER ; Rue de l' EMU ; Rue du Docteur Jean RICHARD ; Rue du SAINT-ANTOINE ; Rue du SAINT-LOUIS ; Rue du SAINT-PIERRE ; Rue des Frères TERRASSON ; Route de la BAIE DES DAMES (côté impair du n° 131 au n° 277, côté pair du n° 160 au n° 274) ; Rue Raoul FOLLEREAU ; Rue du Grand Chef Henri NAISSÉLINE ; Rue Antoine BONNACE ; Rue du Lieutenant Jean CAILLARD ; Rue Pierre DEZARNAULDS ; Rue Pierre ISSAMATRO ; Route de KAMERE ; Route des TROIS BAIES ; Route de l' ESPLANADE ; Route du SQUARE ; Rue Père Félix BOUTIN ; Rue Raphaël PIDJOT ; Rue Patrice NIELLY ; Rue du Révérend Père DELOIRE (côté impair du n° 1 au n° 121, côté pair du n° 2 au n° 78) ; Rue Marcel PETRON ; Rue Léon RENAUD ; Rue Pierre BOURGOIN ; Rue du Révérend Père SAGATO.

N° 44 – Ecole Louise VERGES
59, Rue COPERNIC

Rue Raymond CHAUTARD ; Rue COPERNIC ; Rue Auguste DEMENE ; Rue Louis KADDOUR ; Rue Edmond PAULIN ; Route de la BAIE DES DAMES (côté impair du n° 279 au n° 289, côté pair du n° 282 au n° 300) ; Rue Georges POTTER.

N° 45 – Ecole Mathilde BROQUET 2
24, rue Pierre ARTIGUE

Rue Alexandre DUMAS ; Rue Roger GERVOLINO (côté impair du n° 149 au n° 189, côté pair du n° 174 au n° 190) ; Rue Henri MARTINET (côté impair du n° 21 au n° 31) ; Rue Max FROUIN ; Rue Henri BOISSERY (côté impair du n° 1 au n° 49, côté pair du n° 2 au n° 94) ; Rue Jean-François CHERRIER ; Rue René Jacques SINTES ; Rue Soeur THEODONIE ; Rue Andrée COLLARD ; Rue Emma MEYER ; Rue Georges PISIER ; Rue Alexis LÉBOEUF ; Rue Louis HENIN ; Rue NHA DANG ; Rue Louis MOREAU ; Rue des ACCORDS DE MATIGNON ; Rue Alexandre OLONDE ; Rue Soeur OTHILDE (côté impair du n° 5 au n° 63, côté pair du n° 2 au n° 46) ; Rue André CUBADDA ; Rue Claude CATEAU ; Rue Guy ESPARBES ; Rue Robert CHEVOLOT ; Avenue du GOLF DE TINA ; Rue de la Pointe LASALLE ; Rue de la MANGROVE ; Rue de la Baie d'HUIGIE ; Impasse CORAIL.

N° 46 – Ecole Yvonne DUPONT 2
38, rue PADDON

Rue Richard BERNIER ; Rue du Capitaine DESMIER ; Rue Jules GARNIER (côté impair du n° 17 au n° 53, côté pair du n° 2 au n° 22) ; Allée des LAURIERS ; Allée Jean LAVILLE ; Rue Fernand LEGRAS ; Impasse Fernand LEGRAS ; Rue Auguste PAGE ; Rue du Sergent TRIQUERA ; Rue TARDY DE MONTRAVEL ; Rue Paul MONTCHOVET.

N° 47 – Ecole Paul BOYER 2
10, rue BOUGAINVILLE

Rue Luc AMOURA ; Rue d'ARTOIS ; Rue Vincent AURIOL ; Rue du Révérend Père BOILEAU ; Rue BOUGAINVILLE (côté impair du n° 11 au n° 25, côté pair du n° 10 au n° 16) ; Rue de la BOUSSOLE ; Rue de BRETAGNE ; Rue FAIDHERBE (côté impair du n° 19 au n° 23, côté pair du n° 14 au n° 20) ; Rue de FRANCHE-COMTE ; Rue Monseigneur FRAYSSE ; Rue du JURA ; Rue Paul LEYRAUD (côté impair du n° 7 au n° 19, côté pair du n° 12 au n° 28) ; Rue MONTCALM (côté impair du n° 1 au n° 27) ; Rue de NORMANDIE ; Rue du Capitaine PERRAUD ;

Rue du POITOU ; Rue de PROVENCE (côté impair du n° 25 au n° 25BIS, côté pair du n° 32 au n° 42) ; Rue du Révérend Père ROUGEYRON ; Rue du ROUSSILLON ; Route de SAINTE-MARIE (côté impair du n° 1 au n° 13, côté pair du n° 2 au n° 12) ; Rue des SANTALS ; Rue de la SEINE (côté pair du n° 6 au n° 10) ; Rue de TOURAINE ; Rue des Frères ROSSI.

N° 48 – Ecole Marguerite ARSAPIN
1, rue Jean BARTHE

Rue Jean BARTHE ; Rue du Commandant CHARCOT ; Rue Louis CHEVAL ; Rue Fernand COLARDEAU (côté pair du n° 10 au n° 58) ; Rue du COLLIER BLANC (côté pair du n° 10 au n° 32) ; Rue Antoine GRISCELLI (côté pair du n° 30 au n° 46) ; Rue Georges KABAR ; Rue Eugène LEVESQUE (côté impair du n° 9 au n° 47, côté pair du n° 10 au n° 46) ; Rue du Révérend Père DE MIJOLLA ; Rue de l'Amiral NIMITZ.

N° 49 – Ecole les PERVENCHES
4, rue Pierre ARTIGUE

Rue DU BELLAY (côté impair du n° 19 au n° 31BIS, côté pair du n° 12 au n° 22) ; Rue José-Maria DE HEREDIA ; Rue Pierre LOTI (côté impair du n° 1 au n° 21, côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue MALLARME ; Rue Alfred DE MUSSET ; Rue RABELAIS ; Rue Pierre RONSARD ; Rue Jean-Jacques ROUSSEAU ; Rue VERLAINE ; Rue Jules VERNE (côté pair du n° 2 au n° 16BIS) ; Rue Armand OHLEN (côté impair du n° 259 au n° 327, côté pair du n° 218 au n° 302) ; Rue Pierre ARTIGUE (côté pair du n° 2 au n° 6) ; Rue Teyssandier DE LAUBAREDE (côté impair du n° 37 au n° 81, côté pair du n° 40 au n° 88).

N° 50 – Ecole Albert PERRAUD
1, rue Henri BAUDOEUF

Rue AGEZ (côté impair du n° 13 au n° 31, côté pair du n° 8 au n° 28) ; Rue AYMARD (côté impair du n° 15 au n° 31, côté pair du n° 18 au n° 20) ; Rue Roger GERVOLINO (côté impair du n° 79 au n° 141, côté pair du n° 100 au n° 130) ; Rue Henri MARTINET (côté impair du n° 1 au n° 19) ; Rue Henri BAUDOEUF ; Rue Paul IDOUX ; Rue Gilbert ALLEGRE ; Rue Henri DUBUISSON ; Rue Cécile PERONNET ; Rue Parawi REYBAS ; Rue Raymond BRUN ; Rue Adolphe et Louise LAPLAGNE (côté impair du n° 1 au n° 23, côté pair du n° 2 au n° 8) ; Rue Philippe WANAITE ; Rue Renée CELIERES.

N° 51 – Ecole Michel AMIOT
10, Rue de PRONY

Rue Neil ARMSTRONG ; Rue de l'ASTROLABE ; Rue Edouard BOCQUET ; Rue des Frères CANEL ; Rue DORBRITZ ; Rue de l'ESPERANCE ; Rue de l'ETOILE ; Rue Henri GUILLEBAUD ; Rue René MILLIARD (côté impair du n° 31 au n° 63, côté pair du n° 32 au n° 74) ; Rue PEY-BERLAND ; Rue de PRONY ; Rue de la RECHERCHE ; Rue Roger GERVOLINO (côté pair du n° 68 au n° 68) ; Rue Paul WANTIEZ (côté impair du n° 1 au n° 7, côté pair du n° 2 au n° 16) ; Voie de DEGAGEMENT EST ; Rue Louis LEQUES ; Rue Albert FERRE ; Rue Albert SATRAGNE ; Rue Arnold DALY (côté impair du n° 1 au n° 17, côté pair du n° 2 au n° 34) ; Rue Louis LE MESCAM.

N° 52 – Ecole Charles BICHON
82, avenue du général DE GAULLE

Route des ARTIFICES ; Route du BAIN MILITAIRE ; Rue Adolphe BARRAU ; Rue Georges BAUDOUX ; Allée des BOUGAINVILLEES ; Avenue des Frères CARCOPINO ; Rue Georges CLEMENCEAU (côté impair du n° 53 au n° 67, côté pair du n° 52 au n° 66) ; Rue DUQUESNE (côté pair du n° 14 au n° 22) ; Rue Gustave FLAUBERT (côté impair du n° 1 au n° 3BIS, côté pair du n° 2 au n° 16) ; Rue Louis FLIZE ; Avenue du Maréchal FOCH (côté impair du n° 71 au n° 81, côté pair du n° 48 au n° 58) ; Rue Jules MICHELET ; Rue PAIXHANS ; Rue Victor ROFFEY ; Rue de SEBASTOPOL (côté pair du n° 70 au n° 80) ; Rue SUFFREN (côté impair du n° 1 au n° 7) ; Rue de la DUNKERQUOISE ; Avenue du Général DE GAULLE (côté impair du n° 85 au n° 85, côté pair du n° 76 au n° 104BIS) ; Rue côte de l'Amiral HALSEY ; Rue de la FREGATE LE NIVOSE.

N° 53 – Ecole les LYS
18, rue Blaise PASCAL

Route de l'ANSE-VATA (côté impair du n° 147 au n° 153, côté pair du n° 150 au n° 180) ; Rue Marius ARCHAMBAULT (côté pair du n° 14 au n° 14) ; Rue BOULARI ; Rue Paul BOUTONNET ; Rue Gabriel BUSIAU ; Rue Albert DEHAY ; Rue Henri DEWEZ ; Rue Agathe FOGLIANI ; Promenade Roger LAROQUE ; Rue Blaise PASCAL ; Rue TABOU ; Rue LORIOT DE ROUVRAY ; Route de l' AQUARIUM/Rue Michel LAUBREAUX.

N° 54 – Ecole le PETIT POU CET
9, rue Teyssandier DE LAUBAREDE

Rue ALBERT 1er (côté impair du n° 25BIS au n° 49, côté pair du n° 28BIS au n° 48) ; Rue BATAILLE (côté impair du n° 29 au n° 53, côté pair du n° 32 au n° 56BIS) ; Rue Paul BERT (côté impair du n° 15 au n° 23, côté pair du n° 12 au n° 20) ; Rue BERTHELOT (côté impair du n° 19 au n° 21, côté pair du n° 12 au n° 12) ; Rue BOUQUET DE LA GRYE (côté impair du n° 19 au n° 25, côté pair du n° 22 au n° 32) ; Rue CALMETTE (côté impair du n° 9 au n° 13, côté pair du n° 14 au n° 18BIS) ; Rue Guy CHAPUIS ; Route des DEUX VALLEES ; Rue des Frères DEVAUX ; Rue DUMONT-D'URVILLE ; Rue Marcel EXBROYAT (côté impair du n° 1 au n° 11) ; Rue Charles FLOQUET ; Rue GOUASSEM ; Rue HIGGINSON (côté impair du n° 59 au n° 59, côté pair du n° 44 au n° 58) ; Impasse James LEVY ; Rue Paul MAHOUX ; Rue OLRVY (côté pair du n° 30 au n° 42) ; Rue PALLU DE LA BARRIERE (côté impair du n° 23 au n° 31, côté pair du n° 20 au n° 24) ; Rue PASTEUR (côté impair du n° 17 au n° 23, côté pair du n° 22 au n° 28) ; Rue du Commandant ROUGY (côté impair du n° 31 au n° 43, côté pair du n° 38 au n° 52) ; Route du SEMAPHORE-JEAN et JACQUES MOUREN ; Route STRATEGIQUE-Rue Paul CACOT ; Rue Léon VINCENT ; Rue Teyssandier DE LAUBAREDE (côté impair du n° 1 au n° 29, côté pair du n° 2 au n° 38) ; Rue Raymond POGNON ; Rue du Pasteur Marcel ARIEGE.

N° 55 – Ecole Serge LAIGLE
7, rue Georges LEQUES

Rue Jean APACH ; Rue ARMAND ; Impasse Gabriel GEORGET ; Rue du Frère GERMAIN ; Avenue du Président J.F. KENNEDY ; Rue Louis LAGARDE ; Rue Gabriel LAIGLE ; Rue Georges LEQUES (côté impair du n° 1 au n° 151, côté pair du n° 2 au n° 174) ; Rue Henri MAINGUET ; Impasse Louis MAYET ; Rue Edouard POUILLET ; Rue Caea DRUDI DIT DOUDI (côté impair du n° 1 au n° 53) ; Rue Henri NIAUTOU ; Rue Patrick DJIRAM ; Rue René PETRE ; Rue Pierre RABU ; Rue Jean LECOMTE ; Rue Georges GUILLERMET.

N° 56 – Ecole Guy CHAMPMOREAU
18, rue Louis BOUCHER

Impasse BLAISE ; Impasse Jules CALIMBRE ; Rue Jules CALIMBRE ; Rue Charles CHARBONNEAUX (côté impair du n° 1 au n° 27, côté pair du n° 2 au n° 20) ; Rue Paul IMBAULT ; Rue Joseph MARY ; Route du PORT DESPOINTES (côté impair du n° 87 au n° 101BIS, côté pair du n° 88 au n° 112) ; Rue SIRIUS ; Promenade Pierre VERNIER (côté pair du n° 112 au n° 112) ; Rue Clément GERMAIN ; Rue Emile CASTEX ; Rue Henri GASPARD ; Rue Michel KAUMA (côté impair du n° 63 au n° 71, côté pair du n° 66 au n° 82) ; Rue Edouard PENTECOST (côté impair du n° 51 au n° 63, côté pair du n° 50 au n° 66) ; Rue Pascal SIHAZE ; Rue Louis BOUCHER ; Rue Lucien LOZACH ; Rue du Révérend Père PLASMAN.

Commune de BELEP

Mairie Voteront dans ce bureau tous les électeurs de la Commune.

Commune de BOULOUPARIS

N° 1 - Mairie Limite nord du « Pont Blanc » situé à l'hippodrome incluant les riverains proches (famille MOISSON), le village, Gilliès, Bouraké, Ouaméni, les tribus de Ouitchambo, Nassirah et Kouergoa et riverains jusqu'à la limite nord de la commune.

N° 2 - Centre Culturel Limite sud de la commune « Pont de Tontouta » incluant les riverains de TONTOUTA Rivière, l'agglomération de TOMO, la tribu de Ouinané et riverains, les habitants des rives droite et gauche de la Ouenghi, les lotissements résidentiels Port-Ouenghi et riverains jusqu'à la limite sud du « Pont Blanc ».

Commune de BOURAIL

N° 1 – Mairie Pont Néra, Bellevue, centre-ville.

N° 2 - Pothé Tribu d'Azareu, Col des Roussettes, Tribu de Pothé, Tribu de Ny, Tribu de Borégahou, Tribu de Bouirou, desservis par les voies urbaines, routes municipales, chemins ruraux et toutes voies privées prenant leur origine sur l'un d'entre eux.

N° 3 – Colisée FSH, RT1 nord, Nékou, Néméara, Nandaï, La Daoui, La Baraoua, Le Cap, desservis par les voies urbaines, routes municipales, chemins ruraux et toutes voies privées prenant leur origine sur l'un d'entre eux.

N° 4 – Ecole Les Lys d'Eau Poé, Gouaro, La Roche Percée, Néra rive droite, Nessadiou, Col des arabes, Creek-Aymes, desservis par les voies urbaines, routes municipales, chemins ruraux et toutes voies privées prenant leur origine sur l'un d'entre eux.

N° 5 – Ecole Louise Michel Pouéo, La Taraudière, Téné, Boghen, Tribu de Ouaoué, RT1 sud, desservis par les voies urbaines, routes municipales, chemins ruraux et toutes voies privées prenant leur origine sur l'un d'entre eux.

Commune de CANALA

N° 1 - Mairie Village, Tribus de la Vallée, Ouassé.

N° 2 – Nakéty (Mairie annexe) Tribus de Nakéty, Tenda-Koumendi, Kopélia.

N° 3 - Nanon – Kénérou (maison commune d'Emma) Tribus de Emma, Nanon-Kénérou, Haouli.

N° 4 – Méhoué (maison commune) Méhoué, Nonhoué-Boakaine.

N° 5 – Gélima (maison commune) Tribus de Gélima, Kuiné, Mia.

N° 6 – Mérénémé (maison commune) Tribu de Mérénémé.

Commune de DUMBEA

- N° 1 – Hôtel de Ville 1** **Lotissement Sécral** : avenue de la Vallée, rues Jean de La Fontaine, Charles Baudelaire, José Maria de Hérédia, Clément Marot, Guillaume Apollinaire, Jacques Prévert, Charles Perrault, avenue Victor Hugo, rues Gérard de Nerval, Arthur Rimbaud, François Villon, Pierre Ronsard, Joachim du Bellay, Paul Verlaine, Jules Romain, allée des Ecoles.
- N° 2 – Hôtel de ville 2** **Lotissement Jacarandas 2** : avenues Frédéric Chopin, Johannes Brahms, rues Georges Bizet, Charles Gounod, Johan Strauss, Hector Berlioz, impasses Antonin Dvorack, Serge Prokofiev, rues Claude Debussy, Jean-Sébastien Bach, Eric Satie, Piotr Ilitch Tchaïkovsky, Carl Orff, Jean-Baptiste Lulli, Ludwig Van Beethoven, Wolfgang Amadeus Mozart, impasses Frantz Litz, Modeste Moussorgski, voie privée Agathe Togna, Impasses Gustave Faure, François Couperin, Georg Haendel, Camille Saint Saens, Béla Bartok, Antonio Vivaldi, voies privées Frantz Litz, Charpentier 3, Schubert 2.
- N° 3 – Ecole
maternelle Les
Orangers** **Lotissement SCI** : rues Antoine Watteau, Paul Gauguin, Nicolas Poussin, Eugène Delacroix, Henri Rousseau.
Lotissement Les Palmiers : rues Gaston Constant, Henri Martinet, Victor Roffey, Charles de Verneilh, Robert Surcouf (partie lotissement les Palmiers).
Centre Urbain de Koutio : rues Théodore Monod, Jacques-Yves Cousteau, Félix Trombe, René Catala, Promenade de Koutio, avenue Paul-Emile Victor (partie CUK), voie urbaine 163, rue René Dumont.
Squat : les Palmiers.
- N° 4 – Groupe
scolaire Alphonse
DILLENSEGER** **Auteuil** : route de Yahoué, rues Dumont d'Urville, Jean Bart, Jacques Cartier, Louis Freycinet, Antoine d'Entrecasteaux, Louis de Bougainville, Alain Gerbault, Jean-François Lapérouse, Robert Surcouf (partie Auteuil), voie privée Giozzi, impasse Gelin, rue des deux Communes, avenue d'Auteuil (n° 2 à 29).
Les Cycas, Les Alamandas : rues du Banian, des Phoénix, des Bois Noirs, des Araucarias, des Tamanous, des Kentias, des Arengas, des Raphias, des Lantanas, du Gaïac, du Kaori, du Kohu, du Flamboyant.
Route Territoriale 1 : n° 13 à 170.
- N° 5 – Maison de la
Jeunesse** **Tonghoué** : rues Kiolet Néa Gallet, Henri Lafleur, Doui Mattayo Wetta, du Sous-Bois, de la Clairière, allée des Pins, impasse des Pinèdes, voie privée Isan.
Les Collines d'Auteuil : avenue Paul-Emile Victor (partie collines d'Auteuil), rues du Pouatte, du Mékoua, des Mulets, des Anchois.
Le Val d'Auteuil : rues de l'Espadon, du Tazar, du Marlin, du Perroquet.
Lotissement Douvier Renard-Assen Aïda : rue Vanikoro, impasse le Leydour, voies privées les Niaoulis, les Hibiscus et Komornicki.
Lotissement Berton : route du lotissement Berton, voie privée Berton, impasses privées de la Colline et du Val.
Route Territoriale 1 : n° 180 à 381.
Squat : Kavatawa.
- N° 6 - Centre
Culturel de Dumbéa** **Lotissement SICNC** : rues des Acacias, des Acajous, des Orchidées, des Lilas, des Aloès, des Cassis, des Cannas, avenue d'Auteuil (n° 53 à 102), avenue de Tonghoué.

- N° 7 - Ecole maternelle
Les Jacarandas** **FSH 1^{er} Secteur** : avenue Numa Joubert, impasses Robert Fessard, Victor Bardou, Henri Colardeau, Victor Fayard, Léon Lucas, Pierre Voyer, Maurice Gané, rues Camille Hoff, Alphonse Dillenseger, Léopold Rousselot, Evenor de Greslan, impasses Albert Salles, du Balgoya et rue du Bicentenaire.
Lotissement Les Jariots : rues de l'Amborella, du Macrocarpa, du Chambeyronia.
Lotissement Jacarandas 1 : rues Enrico Caruso, Maria Callas, Lucien Fuguère, Placido Domingo, Lucienne Bréval.
- N° 8 - Ecole
maternelle Les
Niaoulis** **FSH 6^{ème} Secteur (2^{ème} partie)** : rues la Seine, le Brigand, le Catinat, le Tane Manou, le Pacifique, la Constantine, le Styx, de l'Iphigénie, la Brillante, la Bayonnaise, le Rhin.
- N° 9 - Ecole primaire
Gustave CLAIN** **FSH 2^{ème} Secteur (1^{ère} partie)** : rues Hyppolite Passy, Romain Rolland, Jacques Monod.
FSH 6^{ème} Secteur (1^{ère} partie) : rues la Sarcelle, le Polynésia, la Forte, la Havannah, le Prony, la Flye, avenue Antoine Becquerel prolongée.
Lotissement la Butte de Koutio : rues de la Havraise, de la Maconnaise, de la Loyale.
- N° 10 – Ecole maternelle
L'Oasis** **FSH 2^{ème} secteur (2^{ème} partie)** : rues André Citroën, Léon Bourgeois, Roger Martin du Gard, Albert Schweitzer, Marie Curie, Louis Renault, René Cassin, impasse Aristide Briand, avenue Antoine Becquerel.
La Presqu'île Océanienne : voies privées des Aires, des Jujubiers, Kawati Po et Santal.
Squats : du Péage, de Carrefour, de la SPANC, de la Quarantaine, du Gaïac, de la Presqu'île Océanienne, du Caillou Bleu, Kawati, du Débarcadère.
- N° 11 – Groupe scolaire
Michelle
DELACHARLERIE-
ROLLY 1** **Lotissement Pointe à la Dorade** : rues de Bretagne, du Midi, d'Artois, d'Aquitaine, de Bourgogne, de Touraine, d'Anjou, du Dauphiné, de Picardie, du Languedoc, de Provence, du Roussillon, du Périgord, de Lorraine, de l'Alsace, du Berry, de Champagne, avenue de Normandie.
La Baie d'Apogoti : rues du Bucéphale, de La Dieppoise, de l'Emile Renouf, de l'Ever Prosperity, du France 2, de La Glorieuse, de La Joliette, de La Maryvonne, avenue des Messageries Maritimes, rues du Snark, du Tacite.
- N° 12 – Groupe scolaire
Michelle
DELACHARLERIE-
ROLLY 2** **L'Anse Apogoti** : rues des Ardennes, des Caraïbes, avenues des Départs (de av. des Voyages à al. J-L Marie), rues de la Gare, des Mascareignes, des Petites Affiches, boulevard du Rail Calédonien (de av. des Départs à rue des Cheminots), avenue des Télégraphes (de rue du Berry à rue de la Revue Illustrée n° 85 à 146), avenue des Voyages (de av. des Départs à rue des Cheminots).
Les Hauts d'Apogoti : rues des Cheminots, de la Collerie, de la Courbet, de la France Australe (côté numéros pairs), de la Lanterne, du Moniteur Impérial, du Nouvelliste, boulevard du Rail Calédonien (de la rue de la Gare à av. des Passagers), rue de la Revue Illustrée, avenue des Télégraphes (de rue de la Revue Illustrée à av. des Passagers n° 140, 146 et 168 à 195), avenue des Voyages (de rue des Cheminots à av. des Passagers), boulevard Joseph Wamytan.
Koucokweta : rues de l'Aiguillage, de la France Australe (côté numéros impairs), des Locomotives, du Nouméa-Soir, avenue des Passagers, rues du Pont Tournant, de la Puech, boulevard du Rail Calédonien (de av. des Passagers à av. des Télégraphes), avenue des Télégraphes (de av. des Passagers à bvd du Rail Calédonien n° 205 à 306), rues des Traverses, du Tunnel d'Erambéré, avenue des Voyages (de av. des Passagers à av. des Messageries Maritimes), rue du Wagonnet Decauville.

N° 13 – Groupe scolaire
Renée FONG

Nakutakoin : route de Nakutakoin, avenue du Lagon, rues de la Baie, de l'Ilot Nounba, de l'Ilot Crouy, de l'Anse Apogoti, de l'Anse Taa, de la Pointe Coulio, de l'Ilot Nouré, de l'Ilot Freycinet, de l'Ilot Larégnère, de l'Ilot Signal, de la Pointe Bouvis, de la Pointe Moro, chemin de Gadji, route des Bassins, rue du Récif Sénez.

Secteur 1 - ZAC Panda : allée de l'Apothicaire, rue des Arpenteurs, impasse du Bourrelieur, rue du Colporteur, allées du Coquetier, de l'Herbilleur, impasse du Tambour de Ville, avenue des Vieux Métiers.

Secteur 2 - ZAC Panda : avenue des Géomètres Pionniers, rue Georges Dubois, impasse Guy Pêtre, rue de l'Industrie, allée Jean-Paul Talon, rues Julien Belet Nicolas Ratzel, Pierre Grangie.

Le Pic aux Chèvres : rue Alphonse Médard, allée André Chitty, rues du Bataillon du Pacifique, Charles Devaux, avenue des Départs (de al. J-L Marie à rue H. Brown), rues Francis Cornaille, Georges Kabar, Henri Brown, allée Jacques Naturel, rue Jean Pinelli, allées Jean-Louis Marie, Joseph Santino, rue Louis Salomon, avenue des Parachutistes Calédoniens, rues Paul Klein, Paul Robineau, allée Robert Blum, rues Robert Harbulot, Victor Bernut.

Squat : de Nakutakoin.

N° 14 – Mairie Nord

Les Mont-Koghis : routes des Monts Koghis, du lotissement Lacroix, des Verts Coteaux, rue de la Ouanéoué, routes de la Socafim, des Forêts, du Lac, voie privée du plateau des Koghis.

Koé Sud : route de Koé, routes de Koé prolongée (n° 210 à 366), du Carigou, de la Caférie, du Bassin de Koé, voies privées Victor Fayard, de Cherubini, impasse des Occitanes, voie privée des Hauts de Koé.

La Plaine de Koé : allée des Palmiers, voie privée des Palmiers, allée des Palmiers prolongée.

Route Territoriale 1 : n° 389 à 797.

N° 15 – Groupe scolaire
John HIGGINSON

Le Calvaire : rues de Salomon, de Tonga, de Nauru, de Kiribati.

La Couvelée : routes de la Couvelée, du Moto Cross, Daver, du Ranch, voie privée Couvelée Parc, chemins privés de la Couvelée, de la Haute Couvelée.

Koé Nord : rue des Barbouilleurs, route du Barrage, Boucle Fayard, rue Hinatéa, route de Koé prolongée (n° 377bis à 532), route du Trou des Nurses, rue des Wagonnets.

La Plaine de Koé : route de la Chapelle.

Route Territoriale 1 : n° 865 à 964.

Squat : du Calvaire.

N° 16 – Ecole primaire
Paul DUBOISE 1

Katiramona Sud : rues des Jardins de Kati, de l'Entrée, route des deux Vallées (n° 105 à 164), rues du Grand Cerf, de l'Alizé, du Pont, du Centre, des Arbres, Brève, Jolimont Kabar, des Grosses Pierres, de la Jeunesse, voie privée Moroueti.

Route Territoriale 1 : n° 1027 à 1303.

N° 17 – Ecole primaire
Paul DUBOISE 2

Katiramona Nord : rue de la Verdure, impasse du Rire, rue de l'Etrange, impasse de l'Etonnement, rue du Commerce, petite route, rue de l'Espoir, voies urbaines 60,67 et 68, route des Bancouliers, voie privée de l'Espoir, rue de l'Espoir prolongée, de la Cascade.

Lotissement Val Suzon : rues des Cagous, des Perruches, des Colliers Blancs, des Nautous, des Roussettes.

Squat : de Val Suzon.

N° 18 – Ecole
maternelle Les Colibris

La Nondoué : routes des deux Vallées (n° 21 à 83), des lotissements Ductane et Di Luccio, Intérieure, des Charbonniers, de la Nondoué, du Dzumac, du Val Fleuri, avenues Boutan, Boutan prolongée, rues du Soleil, du Humbolt, du Pic Malaoui, du Mont Moné, des Gardénias, chemin privé les Héliconias, voies privées des Loups et Cariou.

Commune de FARINO

Mairie Voteront dans ce bureau tous les électeurs de la Commune.

Commune de HIENGHENE

N° 1 - Mairie Village, Poindjiap, Ganem, Tiwamack, Ouérap, le Koulnoué, Pindache Lindéralique.

N° 2 - Tendo Tendo, Caavatch.

N° 3 - Bas-Coulna Bas-Coulna.

N° 4 - Haut-Coulna Haut-Coulna.

N° 5 – Ouayaguette Ouayaguette.

N° 6 – Ouaième
(maison commune) Tao, Ouaième, Panié.

N° 7 - Oué-Hawa Oué-Hawa, Ouen-Kout, Tipindjé.

N° 8 – Tiendanite
(maison commune) Tribu de Tiendanite.

N° 9 - Ouaré
(maison commune) Ouaré, Pouyemben, Ouenghip, Ténem, Tilougne, Ouampouès.

N° 10 - Léwarap
(maison commune) Poindjiap, Tiwamack, Léwarap.

Commune de HOUAILOU

N° 1 – Mairie
(ancienne mairie) Village, Néouyo, Kapoué.

N° 2 – Warai (maison commune) Nékoué, Néaria, Nédiouen, Thû, Méomo, Néya.

N° 3 – Bâ (maison commune) Bâ, Col de Hô, Centre minier Ballande, Méléwégon, Kaora.

N° 4 – Nessakoéa (école de Nessakoéa) Nessakoéa, Ouingo, Médaouya.

N° 5 – Poro (école publique) Centre minier S.L.N., Paraouyé, Kua, Néoa.

N° 6 – Coula (maison commune) Coula, Karagreu, Boréaré, Gondé, Nérin, Koro.

N° 7 – Néaoua
(maison commune) Néaoua, Gouareu, Kamoui, Ouakaya, Poet.

N° 8 – Nédivin
(maison commune) Nédivin, Nindhia, Mhé-Ouessoin, Boéareu, Gouaraoui, Roibahon, Méareu.

Commune de l'ILE DES PINS

N° 1 - Mairie 1
(Salle annexe) Tribus de Vao, Kere, Comagna, Youati.

N° 2 - Bâtiment communal Point I Tribus de Gadji, Wapan, Touete, Ouatchia.

Commune de KAALA-GOMEN

- N° 1 – Mairie Village, tribus de Gamaï, Pouene, Païta, Saint-Pierre, Ouemba, Tegon, lieux-dits "Tinip, Troulala", village de Ouaco.
- N° 2 – Ouéholle (maison commune) Tribus de Ouémou, Kourou, Ouéholle, Pagou.

Commune de KONE

- N° 1 – Salle Au Pitiri Village et ses alentours immédiats, Fombouano, Kataviti, lot. de l'internat, Belle-Vue, le Filao, route de la Néa.
- N° 2 – Poindah (maison commune) Tribu de Poindah.
- N° 3 – Netchaot (école publique) Tribu de Netchaot.
- N° 4 – Tiaoué (maison commune) Tribu de Tiaoué.
- N° 5 – Atéou (maison commune) Tribu d'Atéou.
- N° 6 – Bopope (maison commune) Tribu de Bopope.
- N° 7 – Néami (école publique) Tribu de Néami.
- N° 8 – Baco (maison commune) Tribu de Baco, lotissement Poadjane.
- N° 9 – Ecole primaire Les Cigales Tribu de Koniambo, lotissement « Les cigales ».
- N° 10 – Noëilly (maison commune) Tribu de Noëilly.
- N° 11 – Ecole Téari Quartier Païamboué à partir de la limite avec la commune de Pouembout (Lot. Bel-air, lot. Païamboué, le clocher), logements GDPL Baco (en face de la station Mobil), logements route de Pomémie jusqu'au Centre Culturel provincial, Quartier Téari (Lot. Green-Acre, Samanea, la Caférie, le Bosquer, Sofinor), Quartier de Foué (route de Foué jusqu'à la plage).

Commune de KOUAOUA

- N° 1 - Mairie Village, tribu d'Amon Kasiori, lieu-dit Ouena, campement Pentecost, campement Maï.
- N° 2 – Ouérou-Pimet (foyer socio-éducatif) Tribus de Konoyes Sahoué, Ouérou-Pimet, Méchin.
- N° 3 - Koh (maison commune) Tribu de Koh.
- N° 4 – Méa-Mébara (maison commune) Tribus de Ceynon et Méa-Mébara.

Commune de KOUMAC

- N° 1 – Ecole primaire Charles Mermoud 1 Rive gauche du creek « Kokondo », Partie située à l'Ouest de la RT1 puis RT7 au pont des Catholiques, Rive droite de la rivière « Koumac », Station de Tilwitt.
- N° 2 – Ecole primaire Charles Mermoud 2 Rive droite du creek « Kokondo », Partie située à l'Est de la RT1 puis RT7 au pont des Catholiques, Rive gauche de la rivière « Koumac ».

Commune de LA FOA

N° 1 - Centre socio-culturel	Nord de la RT1 : du carrefour de La Foa Tourisme jusqu'au Lotissement « Calixte et Alphonse POIWI », y compris le Lotissement « Les Jardins d'Amborella ».
N° 2 - Centre socio-culturel	Limite Sud de la commune de La Foa avec Boulouparis, jusqu'à la Passerelle Marguerite : Camp brun, Oua-Tom, Ouano, Popidéry, Presqu'île Lebris, Forêt Noire, Taichen, Pocquereux, Naina. Dogny, Kouma, Oui-Poin, Coindé.
N° 3 – Centre socio-culturel	De la passerelle Marguerite à La Foa Tourisme : rues Laure Fiori, Eugène Christy, rues des docteurs Loison, Eschenbrenner, Drayton, rue Gaston Lenez, impasse Fernande Tisiot, Méaré, Pierrat.
N° 4 – Centre socio-culturel	Bas du Village au Sud de la RT1 : rue du général de Gaulle, rues des Frères Goisavost, Gally-Passebosc, Louis Desnos, Angèle Vigouroux, Pierre Bergès, du Révérend Père Jean, Charles Mitride, Vincent Foussard, Désiré Vaudor, Maurice Nenou, impasses Louis Anger et Edouard Jeanin. Thia. Du rond-point Nord du Village à Nily, jusqu'à « Fo Gacheu », y compris Fonwhary.

Commune de LIFOU

N° 1 - Mairie de Wé	Tribus de Hnaman et Qanono.
N° 2 – Xepenehe (état-civil)	Tribus de Xepenehe, Ewe et Easo.
N° 3 – Drueulu (annexe communale)	Tribu de Drueulu.
N° 4 – Jozip (école)	Tribu de Jozip.
N° 5 – Jokin (école)	Tribus de Jokin et Mucaweng.
N° 6 – Hmelek (école)	Tribus de Hmelek et Thuahaik.
N° 7 – Mou (annexe communale)	Tribu de Mou.
N° 8 – Hnathalo (école catholique)	Tribu de Hnathalo.
N° 9 – Hnacaöm (école)	Tribu de Hnacaöm.
N° 10 – Siloam (école)	Tribu de Siloam.
N° 11 – Wasany (école)	Tribus de Hnaeu, Inagoj et Wasany.
N° 12 – Tiga (annexe communale)	Tribu de Tiga.
N° 13 – Luecila (école)	Tribus de Luecila et Hnapalu.
N° 14 – Hapetra (école)	Tribu de Hapetra.
N° 15 – Nang (maison commune)	Tribus de Nang et Kumo.
N° 16 – Xodre (maison commune)	Tribu de Xodre.

N° 17 – Huiwatrul (maison commune)	Tribu de Huiwatrul.
N° 18 – Wedrumel (école privée – ASEE)	Tribu de Wedrumel.
N° 19 – Traput (école)	Tribu de Traput.
N° 20 – Kedeigne (école privée – ASEE)	Tribus de Kedeigne et Hnadro.
N° 21 – Tingeting (école)	Tribus de Tingeting et Saint-Paul.
N° 22 – Hunëtë (école catholique – DEC)	Tribus de Hunëtë et Hanawa.
N° 23 – Luengoni (école)	Tribus de Luengoni et Joj.
N° 24 – Hnanemuaetra (école publique)	Tribu de Hnanemuaetra.
N° 25 – Hnassé (école publique)	Tribu de Hnassé.
N° 26 – Kirinata (école publique)	Tribu de Kirinata.

Commune de MARE

N° 1 – Tadine (Faré municipal)	Tribus de Tadine et Tuho.
N° 2 – Hnawayatche (école publique)	Tribus de Hnawayatche, Padawa et Wakuarory.
N° 3 – Tenane (école publique)	Tribus de Tenane, Thogone et Kaewatine.
N° 4 – Atha (école publique)	Tribus de Atha, Hnainedre et Ceni.
N° 5 – Tawainedre (école publique)	Tribus de Tawainedre, Wakone et Hnadide.
N° 6 – Penelo (école publique)	Tribus de Penelo, Cuaden, Patho et Kurin.
N° 7 – Wabao (école publique)	Tribus de Wabao et Cengeité.
N° 8 – Nece (école publique)	Tribu de Nece.
N° 9 – Ménaku (école publique)	Tribus de Ménaku, Peyece, lieux-dits Limite et Lion.
N° 10 – Mebuet (école publique)	Tribu de Mebuet.
N° 11 – Roh (école publique)	Tribu de Roh.
N° 12 – Eni (école publique)	Tribus de Eni et Médu.
N° 13 – La Roche (annexe de la mairie)	Tribus de La Roche et Rawa.

Commune de MOINDOU

Mairie Voteront dans ce bureau tous les électeurs de la Commune.

Commune de MONT-DORE

- N° 1 – Mairie** Avenues des Deux Baies (côté pair 4468 à 5282, côté impair 4467 à 5699), du Grand Large, rues des Thazards, des Dauphins, des Marins, C. Chaplin, M. Pagnol, de l'Anse de la Mission, F. Reynaud, des Oiseaux, des Cocotiers (côté pair 0 à 1270, côté impair 1 à 1253), des Bougainvilliers, des Lauriers, des Tulipiers (côté pair 218 à 9998, côté impair 1 à 9999), des Limoniers, des Mandariniers, des Frangipaniers, des Orangers, des Manguiers (côté pair 0 à 120, côté impair 1 à 121), allées Taina, des Lataniers, impasse des Vivaneaux.
- N° 2 – Groupe scolaire Hélène CHANIEL** Avenue des Deux Baies (côté pair 0 à 1214, côté impair 1 à 1213), rues D. Frey, H. Chaniel, de la Vanille, M. Ravel, Lully, F. Chopin, F. Listz, des Papayers, des Goyaviers (côté pair 106 à 998, côté impair 105 à 999), des Mûriers, de la Carrière, des Moratia (côté pair 0 à 122, côté impair 1 à 131), des Chambeyronias, routes de Yahoué (côté pair 0 à 630, côté impair 1 à 1315), des Deux Communes, impasses des Letchis, des Jacquiers, des Avocatiers, allée des Fraisiers.
- N° 3 - Ecole primaire Adolphe BOUTAN** Rues de l'Astrolabe, du Sextant, de la Boussole, de la Montagne, de la Cafeirie, du Bancoulier, E. Mathey, du Citronnier, P. Baylon, des Opui (côté pair 0 à 322, côté impair 1 à 299), des Alpinia, A. Lacourt, des Arbres du Bonheur, Malaoui, des Goyaviers (côté pair 0 à 104, côté impair 1 à 103), J-S Bach, L. Van Beethoven, W. A. Mozart, C. Gounod, J. Brahms, L. Delibe, impasses H. Berlioz, du Compas, Bouo, allées des Colliers Blancs, des Geckos, routes de Yahoué (côté pair 2000 à 9998, côté impair 1317 à 9999), d'Auteuil.
- N° 4 - Ecole primaire Louis Henri GALINIE 1** Rues des Trois Banians (côté pair 558 à 9998), des Goyas, des Mimosas (côté pair 680 à 1380, côté impair 679 à 1389), des Hêtres Noirs, des Moustiquaires, des Citronnelles, des Gommiers, des Azous, des Cerisiers Bleus, des Turverts, des Lavoixia, des Sables, du Creek, des Fougères, des Jambosa, des Hugonia, des Kaoris (côté pair 0 à 160, côté impair 1 à 141), des Tamanous (côté pair 440 à 998, côté impair 441 à 9999), impasses des Hévéas, des Caoutchouc, des Ficus, des Lèves-Queues, chemins des Mackeea, des Veillonia.
- N° 5 – Ecole La Rizière 1** Rues de la Mission et du Cimetière, de la Tribu de Saint-Louis, de la Thi, des Chefferies, de l'épicerie de la Plaine, de Ouatsindia, de Saint-Paul, de Saint-Sebastien, de Saint-Tarcisus, de Saint-Thomas, des Sapins SL, route de la Trappe, de Saint-Louis, des Américains, de Nekuya, de la Station Maraîchère, de Yereka, impasse Sœur Marie de l'Espérance, G. Goyetta, chemin de Boro, De Gaulle, de la Grotte, de la Vilette, du Monastère, de Saint-Joseph, de la Haute Thi, de Wikaato.
- N° 6 - Ecole primaire du Vallon Dore** La Corniche du Mont-Dore (côté pair 1298 à 3720, côté impair 1755 à 3721), rues P. Coste, RP Pionnier, L. Imbault, RP A. Chapuy, RP Palazzi, des Bunis, Ko-Oua, Ouatrepe Trua, du petit Bois Doré, des Roches Noires, des Chenes Gommies, des Tiarés, des Hibiscus, des Pluies d'Or, des Eucalyptus, des Gardenias, des Buis, des Epis d'Or, des Rosiers, du Lagon, des Trois Ilots, des Hortensias, impasses RP Forestier, J. Vigouroux, L. Bernard, des Cannas, des Romarins, des Rahlias, Aubryi, des Violettes.
- N° 7 – Ouara (maison commune)** Ile Ouen.
- N° 8 – Groupe scolaire de Boulari 1** Avenue des Deux Baies (côté impair 3271 à 3509 et 3879 à 4465), rues des Trois Banians (côté pair 0 à 556, côté impair 1 à 555), des Kaoris (côté pair 162 à 9998, côté impair 143 à 9999), des Niaoulis, des Tamanous (côté pair 0 à 440, côté impair 1 à 441), des Kohus, des Mimosas (côté pair 0 à 678, côté impair 1 à 677), des Houpes, des Araucarias, des

Bruguiera (côté impair 1 à 399), J. Gabin (côté pair 0 à 1600, côté impair 1 à 1599), Bourvil, A. Griscelli, Fernandel, F. Mistral, F. Blanche, Y. Montand, impasses M. Kaouma, E. Nechero.

N° 9 – Mairie annexe de Plum 1

Routes du Sud (côté pair 0 à 962, côté impair 1 à 963), de la Fontaine du Mont-Dore (côté pair 1400 à 9998, côté impair 1399 à 9999), Ngo, de Penamax, de la Rivière Bleue, de la Baie Nord, de la Capture, de Kwë, de Prony, des Sources Chaudes, du Champs de Bataille, du Réservoir, du Grand Kaori, Kaa Nua, Kwa Neïe, chemin de la Carrière du Mont-Dore, la Corniche du Mont-Dore (côté pair 7274 à 9048, côté impair 7275 à 9051), de Ko Mwa Nüri, des Baies, allées des Loches, Poerani, rues de la Juliette, de l'Ambroua, de l'Henriette, des Abeilles, du Creek Jack, Tiaré Anani, du Val Boisé, Vaima, Pitate, des Sous Bois, Gue Xi, des Libellules, des Papillons, C. Rieu, des Capucines, des Passiflores, des Zinnias, des Dahlias, Reine Pomare, Teu Api.

N° 10 – Ecole La Rizière 2

Routes de la Coulée (côté pair 302 à 2049, côté impair 301 à 2050), de la Montagne des Sources, rues du Pic Kou, de la Vallée, Pouero, du Vieux Pont, du Ranch, de la Steppe, de la Forêt de la Tonnerre, Tcho Ka, des Sources « Daniel Lefort », du Ruisseau, des Latérites, de la Plaine, de la Colline, de la Vannerie, Morari, la Lembi, des Artisans, de l'Osier, H. Hannequin, de la Coulée, impasses Roche Liane, du Radier, des Rocailles, de la Mare, allée N. Schohn.

N° 11 – Groupe scolaire de Boulari 2

Avenue des Deux Baies (côté impair 2283 à 2935), rues A. Burck, P-J. David, V. Boewa (côté impair 1 à 517), F. Bernut, Pic Malaoui, des Epagneuls, des Fox Terriers, Y. Prigent, des Caniches, des Dalmatiens.

N° 12 – Groupe scolaire Saint-Michel 1

Avenue des Deux Baies (côté pair 5284 à 6400, côté impair 5701 à 6399), rues des Tulipiers (côté pair 0 à 216), Miki Miki, des Manguiers (côté pair 122 à 9998, côté impair 123 à 9999), Algaoue, du Hameau Saint-Michel, du Mont Thabor, F. Schmidt, impasses des Balisiers, des Daturas, des Kapokiers, des Oiseaux du Paradis, des Cordyline, des Agaves, des Barringtonia, des Ricins, des Becs de Perroquet, des Yuccas, S. O'Callaghan.

N° 13 – Ecole maternelle Les Fougères

Route de Yahoue (côté pair 630 à 1998), rues des Arequiers, des Basselinia, des Dattiers, des Vétivers, de Moratia (côté pair 124 à 9998, côté impair 133 à 9999), des Philodendrons, des Nids d'Oiseaux, des Langues de Bœuf, P. Gauguin, C. Corot, V. Van Gogh, E. Zola, V. Hugo, de la Trinquette, des Opus (côté pair 324 à 9998, côté impair 301 à 9999), des Lianes Jade, impasses du Lys et de la Vierge, des Anthurium, des Arums, des Pourpiers, des Nénuphars, des Eglantines, des Cocquelicots, des Tournesols, des Gerberas, des Glouglous, des Sensitives.

N° 14 - Ecole maternelle Les Dauphins

La Corniche du Mont-Dore (côté pair 3722 à 7272, côté impair 3723 à 7273), allées de l'Azur, D. Barthélémy, du Grand Bleu, impasses des Colombes, des Inséparables, Nole, rues de Bellevue, des Albatros, des Bengalis, des Frégates, des Grives, des Hirondelles, des Longs Becs, des Martins Pêcheurs, des Merles, des Mouettes, des Nautous, des Pétrels, des Siffleurs, des Tourterelles, du Charbon, du Colibri, du Plateau, du Récif, H. Léoni.

N° 15 - Ecole maternelle Les Coccinelles

Route du Vallon Dore (côté pair 0 à 3000, côté impair 723 à 3001), impasses Ouatio, du Café, rues du Clairbois, des Peupliers, Mato, Kouare, des Gaiacs, des Tamariniers, du Tabou, des Lilas, des Jammeloniers, des Bourbons Rouges, L-T Bérard, Leroy, Catimor, Robusta, des Tabous, Tournant, des Pandanus, des Bois de Fer, des Cactus, des Aloès, des Bouraos, Arabica.

- N° 16 – Ecole Saint-Joseph de CLUNY** Tribu de la Conception, avenue des Deux Baies (côté pair 1216 à 2282, côté impair 1215 à 2281), rues Raphaël Pidjot, Rock Pidjot, G. Ammann, P. Pidjot, S. Pidjot, RP Montrouzier, Hanckar, J. Cook, C-F Beautemps-Beaupré, J. Dumont d’Urville, A. d’Entrecasteaux, La Pérouse, Togo, Limousin, route de Tiati, impasses N. Déo Togna, C. Julia, Guillaume, A. Varin, Casey.
- N° 17 – Ecole Louis Henri GALINIE 2** Rues des Trois Banians (côté impair 557 à 9999), V. Boewa (côté pair 290 à 840, côté impair 519 à 9999), J. Creugnet, A. Rousseau, RP Rougeyron, des Pigeons Verts, des Roussettes, du RP Bussy, M. Lacourt, des Népenthés.
- N° 18 – Groupe scolaire de Boulari 3** Avenue des Deux Baies (côté pair 2284 à 4466, côté impair 2937 à 3269 et côté impair 3511 à 3877), rues V. Boewa (côté pair 0 à 288), de l’Alezan, de l’Ecuyère, du Cirque, des Palefreniers, de la Luzerne, de l’Angora, des Siamois, des Albizia, des Flamboyants, des Acacias, des Saules, des Bruguiera (côté pair 0 à 600), des Palétuviers, allées L. Creugnet, de la Cité Jean Creugnet, du Domaine Costa.
- N° 19 – Groupe scolaire de Saint-Michel 2** Rues Bora-Bora, des Nautiles, des Porcelaines, des Trocas, des Madrépores, des Cocotiers (côté pair 1272 à 3000, côté impair 1255 à 3001), des Bénitiers, des Toutoutes, des Palourdes, des Olives, des Cônes, chemin des Praires, allée Nuku Hiva.
- N° 20 – Mairie annexe de Plum 2** Routes du Sud (côté pair 964 à 9998, côté impair 965 à 9999), Pérignon, chemin du Canal Woodin, impasse du Banc Gail, rues des Marguerites, des Liserons, L. Wade, A. Riaria, Negandi, R. Peynon, du Biessard, des Œillets, des Sauges, des Sandragons, Tareti, H. Sebert, L. Bernheim, L. Hitt.
- N° 21 – Ecole La Rizière 3** Routes de la Coulée (côté pair 2060 à 4000, côté impair 2057 à 3999), de la Fontaine du Mont-Dore (côté pair 0 à 1398, côté impair 1 à 1397), de Mourange, des Deux Tétos, du Vallon Dore (côté impair 1 à 721), du Lac, rues B. Nemoadjou, Cari, de la Chromite, de la Garniérite, de la Savane, des Candelabres, des Cycas, des Cyprès, des Industries, des Métiers, du Bocage, du Chef Androu, du Chef Kandjio, E. Darnaud, G. Brini, Higginson, J. Prevost, Mourange, P. Vernier, Porte Dore, R. Succo.
- N° 22 – Groupe scolaire de La Briqueterie 1** La Corniche du Mont-Dore (côté impair 1 à 1297), route du Vallon Dore (côté impair 3003 à 9999), impasses de la Briqueterie, des Palmiers, des Pétunias, rues de la Forêt, Brève (côté pair 0 à 54, côté impair 1 à 51), de la Vigne, des Allamandas – Timi Schmidt, des Amaryllis, des Bois Noirs, des Jacarundas, des Roseaux, des Tamaris, du Badamier, G. Draghicevitz, H. Lafleur, J-L. Mérignac, R. Emery.
- N° 23 – Groupe scolaire de La Briqueterie 2** La Corniche du Mont-Dore (côté pair 1 à 1296, côté impair 1299 à 1753), route du Vallon Dore (côté pair 3002 à 9998), rues de la Ferme, Brève (côté pair 56 à 150, côté impair 53 à 151), de la Pointe d’Och, de l’Escale, de l’Observatoire, du Coq d’Or, du domino, du Panorama, du Parc, du Vallon Dore, des Bruyères, des Horizons, des Lantanas, des Papyrus, des Sapins, des Pervenches, des Poinsettias, des Géraniums, des Crêtes, R. Baldini, impasse de la Butte.

Commune de OUEGOA

- N° 1 – Mairie** Village, Paraoua.
- N° 2 – Bondé** (annexe de la mairie située à Bondé) Tribus de Manghine, Sainte-Anne, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Michel, Saint-Thimothé.
- N° 3 – Paimboas** (maison commune de Ouénia) Bouélas, Ouene, Ouénia, Pouembanou, Temeline, Ouaène.

N° 4 – **Tiari** (local socio-éducatif) Tribu de Tiari.

Commune d'OUVEA

N° 1 – **Mairie** (Hwadrilla) Tribus de Banutr, Nimaha, Hwadrilla.

N° 2 – **Fayaoué** (école publique) Fayaoué, Wakat, Guei, Wenghe, Nanemehu, Wassadiou.

N° 3 - **Takedji** (maison commune de Eot) Tribus de Héo et Takedji.

N° 4 – **Mouli** (maison de l'association des femmes) Tribu de Mouli.

N° 5 – **Wénéki** (maison commune) Ognat, Téouta, Wénéki, Gossanah.

N° 6 – **Ognahut** (école) Ognahut, Houloup.

N° 7 – **Lekine** (école maternelle) Tribu de Lekine et l'îlot Fayava.

Commune de PAITA

N° 1 – **Dock socio-culturel 1** Le secteur du centre du village compris entre la VU 35 (route du Mont-Mou) à l'Est et la rivière Carignan à l'Ouest, limité au Sud par la RT1 et au Nord par le jardin d'essai inclus, les lotissements « Axelle » et « Scheffleras » exclus. Le secteur desservi par la VU 186, compris entre la RT1 au Nord et la VE2 au Sud, limité à l'Est par la rivière Katiramona et à l'Ouest par la rivière Caricouié.

N° 2 – **Dock socio-culturel 2** Le secteur situé au Sud de la RT1, limité à l'Est par la rivière Caricouié et à l'Ouest par la rivière Carignan, comprenant notamment le lotissement « Bernard » et le partage « Maître Pierre ».

N° 3 – **Dock socio-culturel 3** Le secteur au Nord de la RT1, limité à l'Ouest par la VU 35 (route du Mont Mou) et la limite Sud du lotissement « Les Scheffleras » et à l'Est par la rivière Caricouié. Le secteur situé au Nord de la RT1, compris entre la rivière Caricouié à l'Ouest et la limite avec la commune de Dumbéa à l'Est, limité au Nord par une ligne droite reliant le tunnel d'Erambéré à la rivière Caricouié, en passant par la limite Nord du lotissement « Nogouta 2 ». Le secteur de la carrière de Katiramona, situé au Sud de la RT1, limité à l'Ouest par le lotissement « Les 3 Vallées » (exclus) et à l'Est par la limite avec la commune de Dumbéa.

N° 4 – **Dock socio-culturel 4** Le secteur situé au Sud de la VE2, limité à l'Ouest par la rivière Caricouié, incluant la presqu'île MAA situé entre la baie de Port Laguerre et la baie de Gadji, et limité à l'Est par le lotissement « Domaine de Nouré » (inclus).

N° 5 – **Dock socio-culturel 5** Le secteur situé au Nord de la RT1, limité à l'Ouest par le lotissement « Beauvallon » inclus, à l'Est par la rivière Carignan, au Nord par le lotissement « Les Haras de Léopold » et le morcellement « Ma plaine » inclus, puis une ligne droite reliant le morcellement « Ma plaine » au jardin d'essai. Le secteur situé au Sud de la RT1 limité par le morcellement « Pouillet Charles » à l'Ouest de la VU 26 et au Sud par la VE2.

N° 6 – **Mairie** Tout le secteur desservi par la RT1 de la fin de la VE2 (Païta Nord) jusqu'à l'embranchement vers le sanatorium, la zone limitée par une ligne droite partant du haut du col de la Pirogue jusqu'au littoral à la limite Est du lotissement « Timbia », la côte et le littoral de la baie de Port Laguerre

jusqu'à la VE2 au droit de la mangrove de Ondémia et la zone desservie par la VU 12, de la RT1 à la VU 25 exclue, incluant notamment les tribus de N'Dé et Naniouni.

- N° 7 – Ecole Vi Vete** Le secteur situé au Sud de la VE2, limité à l'Est par la rivière Carignan, à l'Ouest par la baie de Port Laguerre et desservi par la VU 26. Le secteur situé entre la RT1 au Nord et la VE2 au Sud, limité à l'Est par les VU 25, VU 12 et la rivière Carignan, et à l'Ouest par la VU 26.
- N° 8 – Ecole James Paddon** Le lotissement « Val Boisé » situé au Nord de la RT1. Le secteur compris entre la RT1 au Nord et la VE2 au Sud depuis le morcellement « Legras » (inclus) jusqu'à l'échangeur de Païta Nord sur la VE2. Le secteur situé au Sud de la VE2, desservi par la voie d'accès au champ de tir (Catalanes/Sedona).
- N° 9 – Ecole élémentaire Scheffleras 1** Lotissement « Les Scheffleras » tranches 1-2-3 (de la VU 113 à la VU 124).
- N° 10 – Ecole élémentaire Scheffleras 2** Le secteur à l'Ouest de la VU 35 et à l'Est de la rivière Carignan, limité au Sud par les lotissements « Nétéa », « Axelle » et « Les Scheffleras » tranche 4 (VU 125, VU 126, VU 127) (inclus).
- N° 11 – Ecole maternelle Scheffleras 1** Tout le secteur desservi à l'Est de la VU 35 (route du Mont Mou) du premier ouvrage d'évacuation des eaux de « Scheffleras » jusqu'au pont sur la rivière Carignan au droit du noviciat.
- N° 12 – Ecole maternelle Scheffleras 2** Tout le secteur desservi par la VU 35 (route du Mont Mou) du pont sur la rivière Carignan au droit du noviciat jusqu'à l'extrémité de la route.
- N° 13 – Ecole Tamoa 1** Le secteur compris entre une ligne droite partant du haut du col de la Pirogue jusqu'au littoral à la limite Est du lotissement « Timbia », une ligne droite de la limite Est du lotissement « Timbia » à la limite Est du lotissement « Robelin » sur la RT1 et la RT1 entre ces deux points, une ligne droite de l'intersection RT1/RM 19 à la limite Est de la tribu de Bangou et la limite Ouest de la tribu de Saint Laurent.
- N° 14 – Ecole Tamoa 2** Le secteur compris entre une ligne droite de la carrière de silice de quai Manto jusqu'à l'ancienne mine "Bien jouée", le littoral de la carrière de silice de quai Manto jusqu'à la limite Est du lotissement « Robelin » sur la RT1, la RT1 de la limite Est du lotissement « Robelin » à la RM 19, une ligne droite de l'intersection RT1/RM 19 à la limite Est de la tribu de Bangou. Les tribus de Saint Laurent et de la Pirogue, le sanatorium et le lotissement « Pas de Loup ». (La Plage)
- N° 15 – Mairie annexe de Tontouta** Le secteur compris entre la rivière Tontouta, le littoral jusqu'à la carrière de silice de quai Manto et une ligne droite de la carrière de silice de quai Manto jusqu'à l'ancienne mine « Bien jouée ». (Henri Martinet)
- N° 16 – Ecole Païta Sud 1** Le lotissement « Savannah » situé à la limite Sud de la commune, au Nord de la VE2.
- N° 17 – Ecole Païta Sud 2** Le secteur situé au Sud de la RT1 et au Nord de la VE2, limité à l'Ouest par la rivière Katiramona et à l'Est par le lotissement « Les 3 Vallées » (inclus) et le lotissement « Savannah » (exclus).

Commune de POINDIMIE

- N° 1 - Mairie** Village, Ina, Napoémien, Tibarama (partie), Nessapoué, Amoa rive droite.

N° 2 – Ouinto (maison commune)	Ometteux, Ouinto, Névaho, Pambou.
N° 3 – Bayes (maison commune)	Bayes, Paama, Tibarama (partie).
N° 4 – Amoa (maison commune de Saint-Paul)	Galilée, Saint-Paul, Saint-Michel, Saint-Thomas, Amoa rive gauche.
N° 5 – Tyé (maison commune)	Wagap, Tyé, Saint-Denis.
N° 6 – Tiwaka (maison commune)	Tiwaka, Ti-Ounao.
N° 7 – Tiéti (maison commune)	Tiéti.

Commune de PONERIHOUEN

N° 1 - Mairie	Village, Embouchure.
N° 2 - Monéo	Monéo, Po, Néavin.
N° 3 - Tchamba	Tribu de Tchamba.
N° 4 – Goa (maison commune)	Goa, Saint-Yves, Napoépa.
N° 5 – Grondu (maison commune)	Grondu, Grochain, Néouta.
N° 6 – Mou (chefferie)	Mou.
N° 7 – Goyetta	Goyetta.

Commune de POUÉBO

N° 1 - Mairie	Village et alentours, tribus de Saint-Joseph, Saint-Denis et Tchambouéné.
N° 2 – Saint Denis Ballade (maison commune)	Tribus de Saint-Paul, Sainte-Marie, Saint-Gabriel et Saint-Denis.
N° 3 – Yambé (maison commune)	Tribus de Yambé et Diaouhé (partie).
N° 4 – Saint-Louis (maison commune)	Tribus de Saint-Louis, Saint-Adolphe, Sainte-Marie et Saint-Gabriel.
N° 5 – Colnett (maison commune)	Tribus de Diahoué (partie), Colnett, Paolo et le secteur de Galarino.

Commune de POUEMBOUT

N° 1 - Mairie	Village et ses environs.
N° 2 – Paouta (école publique)	Tribu de Paouta.
N° 3 – Ouaté (maison commune)	Tribu de Ouaté.

Commune de POUM

- N° 1 - Mairie** Village allant jusqu'au lieu-dit "Nomatch", tribu de Titch et l'Ile de Yandé.
- N° 2 – Tiabet** (école publique) Tribu de Tiabet, Iles de Yenghebane, Tié, Taanlo, Baaba et la Pointe de Boat-Pass.
- N° 3 – Arama** (local socio-éducatif) Lieu-dit "Forêt d'Ougne", tribus de Bouarou, Narai, Pengai, Naratch.

Commune de POYA

- N° 1 - Mairie 1** Village, Basse-Poya, Haute-Poya, Forêt-Français, tribus de Népou, Kradji.
- N° 2 – Gohapin** (maison commune) Tribu de Gohapin.
- N° 3 – Népoui** (mairie annexe) Village de Népoui et la région de Muéo.
- N° 4 - Montfaoué** Tribus de Montfaoué et Ouendji.
- N° 5 - Mairie 2** Sud de la commune.
- N° 6 – Nékliai** (maison commune) Tribus de Nékliai et Nétéa.

Commune de SARRAMEA

- Mairie** Voteront dans ce bureau tous les électeurs de la commune.

Commune de THIO

- N° 1 - Mairie** Thio-village, Les Pétroglyphes, Tribus de Ouroué, Saint-Philippo I, Saint-Paul.
- N° 2 – Mairie** (annexe) Tribu de Saint-Philippo 2, Bota Méré, Pawani.
- N° 3 – Grand Borendy** (maison commune) Tribus de Grand Borendy, Petit Borendy, Port Bouquet, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste.
- N° 4 - Saint-Pierre** (maison commune) Tribus de Saint-Pierre, Ouindo, Kouaré, Saint-Michel, Nakalé.

Commune de TOUHO

- N° 1 – Mairie** Village, Koé, Vieux-Touho, Tuai, Touho mission.
- N° 2 – Tiouandé** (salle de réunion du conseil des anciens de la tribu de Tiouandé) Teguenpaik, Ouanache, Tiouandé.
- N° 3 – Kokingone** Kokingone, Pombei, Pouiou, Tiwaka rive gauche.
- N° 4 – Paola** (maison commune) Paola, Congouma et les riverains de Thiem.

Commune de VOH

- N° 1 – Mairie Village et ses environs.
- N° 2 – Témala (école) Tribus de Boyen, Ouelisse et Témala.
- N° 3 – Ouengo (maison commune) Tribus de Ouengo et Wahat.

Commune de YATE

- N° 1 - Mairie Yaté-village, (Enercal), Lotissement de Waho, Tribu de Waho jusqu'à la rivière de Tara.
- N° 2 – Touaourou (case commune) Après la rivière de Tara, Tribu de Touaourou.
- N° 3 – Goro (chefferie) Tribu de Goro jusqu'à la limite de Port-Boisé.
- N° 4 – Unia (maison commune) Après le bac de la rivière Yaté, Tribu d'Unia jusqu'au village Montagnat à Ouinné.

Article 2 : Pour les communes comportant plusieurs bureaux de vote, le bureau de vote n° 1 est nommé bureau centralisateur.
La commission administrative compétente de ce bureau de vote est chargée de dresser la liste générale des électeurs de la commune conformément à l'article L.17 du Code électoral.

Article 3 : Les électeurs et électrices voteront dans les bureaux de vote dont le champ géographique englobe leur domicile. Toutefois, lorsqu'il sera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'adresse exacte d'un électeur pour l'affecter au bureau de vote correspondant, ou lorsqu'il y aura lieu d'appliquer l'article L.12 du Code électoral, il conviendra d'inscrire l'électeur sur la liste électorale du bureau de vote n° 1.

Article 4 : L'arrêté n° 277/HC/DIRAG/BELP du 28 août 2015 est abrogé à compter du 1er mars 2017.

Article 5 : Le secrétaire général du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, les commissaires délégués de la République pour les provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque maire et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie
et par délégation,
Le Secrétaire Général du Haut-commissariat



Laurent CABRERA